

**4è RENCONTRES DES SITES FRANÇAIS DU
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
18 & 19 OCTOBRE 2006**

‘Création d’un réseau et échanges internationaux’

TEXTE INTEGRAL

4^E RENCONTRES DES SITES FRANÇAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

ARLES- SITE PONT DU GARD - 18 ET 19 OCTOBRE 2006

Site du Pont du Gard

Mercredi 18 octobre

Ouverture des rencontres

Allocutions d'accueil et mots de bienvenue sur le site du Pont du Gard par :

M. William Dumas,

Président de l'EPCC Pont du Gard, vice-président du Conseil général du Gard :

Créé en 2003 parmi les tout premiers en France, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard réunit l'Etat, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Conseil général du Gard, les communes de Castillon du Gard, de Remoulins et de Vers Pont du Gard.

Le site du Pont du Gard est un lieu emblématique et vivant, à la fois haut lieu touristique et lieu de vie assidûment fréquenté par les gens qui habitent entre Nîmes, Avignon et Uzès.

Ses actions culturelles sont fondées sur le patrimoine bâti et naturel du site, sur les espaces permanents (archéologie, romanité, histoire, espaces naturels), et sur une programmation d'évènements et d'animations pour certains accueillis par le site (théâtre, cinéma), pour d'autres produits par lui.

L'EPCC Pont du Gard a pour mission de gérer le site du Pont du Gard, et à ce titre, d'assurer le développement et la promotion au plan national et international des actions culturelles touristiques et environnementales de ce site exceptionnel labellisé en 2004, «Grand Site de France » et inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 21 ans.

Il a été inscrit comme témoin d'une civilisation et d'un savoir faire technique, et en tant qu'exemple de chef d'œuvre du génie créateur humain.

Ce dernier critère est bien sûr le plus prestigieux et confère à ce monument et à ce site un statut particulier.

C'est à ce titre qu'une réflexion s'est engagée, il y a plus de 15 ans maintenant, en vue de protéger ce patrimoine pour le transmettre aux générations futures, en vue également de le faire aimer et de le faire comprendre.

C'est dans la continuité de cette réflexion qu'ensemble avec la ville d'Arles nous avons eu envie d'organiser ces 4èmes rencontres afin d'approfondir nos perspectives d'actions

communes dans le but de répondre au mieux aux enjeux auxquels tous nos sites sont confrontés et de partager nos expériences en matière d'échanges internationaux afin de développer des actions communes avec des partenaires étrangers.

La 1ère rencontre est récente, en juillet 2004 à Tours Val de Loire, et déjà très riche. Nous souhaitons l'améliorer, l'enrichir davantage en créant une base de travail d'actions communes plus fluide, souple, avec un minimum de structuration où toutes les personnes intéressées et concernées, qu'elles soient en France où à l'étranger, puissent y accéder.

Nous vous proposons de mettre en place ce réseau intranet, de le lancer et de l'animer jusqu'aux prochaines rencontres où nous passerons ce flambeau, symbole de nos actions communes.

Je suis personnellement très heureux que ces quatrièmes rencontres est lieu ici, sur le site du Pont du Gard pour aujourd'hui et en Arles demain.

Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation et de contribuer avec autant de force à ces rencontres des sites classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Christian Mourisard,
Adjoint au Maire d'Arles, délégué au tourisme et au Patrimoine

Monsieur le Président de Région, Madame, chers collègues, chers amis,
Tout d'abord je vous prie d'excuser le Maire d'Arles, Hervé SCHIAVETTI, qui aura le plaisir de vous recevoir ce soir en salle d'honneur de la ville d'Arles, en présence de notre Président de la région PACA Michel Vauzelle. Je ne peux que me joindre aux propos du Président du Site du Pont du Gard.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des services, autant ceux du Pont du Gard que ceux de la ville d'Arles, pour cette organisation des 4^{èmes} rencontres des sites français inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Il y a eu un travail remarquable de fait.

Nous avons une très grande mission en ce qui concerne notre patrimoine. Je crois qu'aujourd'hui nous assistons à un tournant dans l'approche du patrimoine parce que nous considérons que celui-ci est un des leviers essentiels de ce qu'on appelle le développement durable. Trop longtemps, notre patrimoine a été considéré comme un gouffre sans fin en ce qui concernait les fonds publics et on ne voyait pas le retour immédiat de cela. Je crois que ce qui est intéressant c'est que, au delà de l'aspect touristique, il y a tout ce qui touche à aux métiers de l'éducation, à toutes les entreprises locales et nationales qui travaillent pour nos patrimoines.

Quand on connaît l'étude qui a été réalisée par l'agence régionale du patrimoine PACA, où il est dit quasiment que pour tout euro investi dans le patrimoine c'est dix euros de retour, cela laisse à réfléchir.

Je dirai que notre mission est d'autant plus valorisante qu'elle commence à être reconnue. Ces journées sont importantes dans la mesure où elles doivent resserrer les liens entre les différents sites. La possible création d'un réseau sera évoquée. La vie d'un réseau ne dépend en fait que de l'investissement de chaque partenaire. Nous les élus, nous qui avons la responsabilité de la gestion de la cité ou de collectivité, il faut que nous soyons convaincus de cela.

Je dirai aussi pour conclure que l'association entre le Pont du Gard et la ville d'Arles est une chose qui est particulièrement forte dans la mesure ou jusqu'à aujourd'hui et trop longtemps, le partage par le Rhône, faisait que, au delà d'une frontière symbolique, il y avait une frontière matérielle qui nuisait aux liens que l'on aurait du avoir depuis très longtemps.

Je suis particulièrement heureux de la présence du Président FRECHE dans ce lieu dans la mesure ou l'on devrait aller au delà d'une coopération entre les deux régions Paca et Languedoc parce que ce qui nous uni dans ces deux régions c'est que nous sommes toutes les deux riveraines de la Méditerranée. Et quand on sait ce que représente la Méditerranée au sein de nos civilisations et de ce que nous sommes fils de la Méditerranée, je crois qu'il y a là une union à faire entre ces deux régions pour que nous puissions parler d'une seule voix avec tous les partenaires qui sont les Pays du Maghreb, les Pays du Moyen Orient et nos voisins méditerranéens européens. Je suis particulièrement heureux que ce soir vous nous retrouvions tous en salle d'honneur de la ville d'Arles et je remercie pour leur accueil les responsables du Pont du Gard

Je vous souhaite un bon travail.

Mme Catherine Bergeal,
Sous-Directrice des sites et paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable

Je dois tout d'abord excuser mon directeur, Jean-Marc Michel, directeur de la nature et des paysages du ministère de l'écologie et du développement durable. Il a malheureusement été retenu au dernier moment à PARIS et aurait vraiment tenu à être des nôtres comme il l'avait été à LYON l'an dernier.

En son nom, je tiens donc à remercier bien chaleureusement, l'EPCC du Pont du GARD ainsi que la ville d'ARLES de nous accueillir pour ces 4^{èmes} rencontres. Je tiens aussi à saluer nos fidèles partenaires, l'ICOMOS et toute sa section française (bien représentée aujourd'hui), ainsi que la commission française de l'UNESCO, qui nous aident dans notre action collective pour valoriser et faire vivre le patrimoine mondial.

Je tiens en effet à rappeler que c'était déjà à ARLES, lors d'un colloque ICOMOS, que la nécessité de mieux gérer nos « grands sites » était apparue comme une évidence. C'est ainsi, qu'avec l'appui du ministère de l'écologie, des gestionnaires d'Opérations Grands Sites, opérations dites « OGS » selon une politique du Medd conduite depuis bientôt 30 ans, se sont regroupés en association en 2002 à travers le Réseau des Grands Sites de France, le RGSF, également bien représenté aujourd'hui.

Je me réjouis donc de cette 4^{ème} occasion de dialogue pour réfléchir ensemble à notre responsabilité partagée pour faire reconnaître, vivre et partager les valeurs « exceptionnelles et universelles » de nos biens français mondialement reconnus.

Chacun, ici et maintenant, doit selon ses responsabilités se poser, à mon avis, 3 questions et réfléchir à :

1. comment servir ces valeurs patrimoniales ?
2. comment les valoriser au service du développement de leur territoire, et ceci, sans les dévoyer ?
3. comment dialoguer, nous organiser pour progresser ensemble dans cette voie ?

En ce sens, je me réjouis des volontés déjà exprimées et du programme prévu de nos échanges nationaux et internationaux.

Par ailleurs, si déjà dans le Val-de-Loire, puis à Nancy et à Lyon, nous avons amorcé et progressé dans notre action commune, je souhaite que nous puissions gravir encore une marche dans la structuration, la confortation, du réseau des biens français du patrimoine mondial.

A ce sujet, je tiens à remercier et à saluer l'excellent travail effectué par la ville de LYON pour capitaliser nos échanges de l'an dernier et nous permettre de progresser à partir de ce premier socle de connaissances partagées.

Je vous, je nous, souhaite donc à tous d'excellents travaux et échanges en ce sens dans une convivialité qui, j'en suis certaine, sera au rendez-vous.

M. Georges FRECHE,
Président de la région Languedoc-Roussillon

Chers amis, si je suis venu ce matin, c'est pour trois raisons de la plus simple à la plus vaste. La plus simple, c'est que comme on dit en italien, je suis professeur *di diretto romano* c'est que je me sens romain et donc ici chez moi. En second lieu c'est pour rendre hommage à mes amis Alary, président du Conseil général et William Dumas, président de l'EPCC qui sont de vrais amis. Vous savez qu'en politique de vrais amis cela ne veut rien dire mais là amis cela veut dire quelque chose. Ce sont de vrais amis et c'est pour moi important d'être présent à côté d'eux. Enfin c'est pour saluer l'UNESCO et le gouvernement français des affaires culturelles et ses représentants. Si la région Languedoc-Roussillon a rejoint l'an dernier l'EPCC que dirige mon ami William Dumas c'est parce que nous estimons que c'est une nécessité absolue. En effet vous savez que la région traverse une grande crise de son vignoble. Cette crise fait que nous tablons dans la région sur trois éléments pour créer des emplois et donner vigueur à l'économie régionale. C'est tout ce qui touche à l'artisanat, c'est tout ce qui touche aux économies nouvelles issues de la recherche, des grandes écoles, de l'université et puis le dernier élément c'est le tourisme. Or à l'évidence, le Pont du Gard est un des monuments les plus visités de France et c'est pour nous un impérieux devoir de participer au développement de tout ce qui touche à ce site. Nous avons l'intention d'y mettre tout l'argent qu'il faut. Pas pour faire

des choses grandioses. Le Pont du Gard mérite autre chose. Il est un des symboles du génie romain avec ses grandeurs et ses limites. Ses limites, c'est que les romains ont tout emprunté aux grecs : la poésie, la littérature, la comédie. Mais les romains ont un génie particulier. Ils avaient le génie de l'administration, ils avaient le génie de la technique, des ingénieurs, le génie du droit et j'en suis un des derniers représentants. L'eau et mille ouvriers ont travaillé ici pendant quatorze ans de 38 à 52 après J.-C. pour construire ce viaduc, ce pont qui a duré six siècles, qui a fonctionné pendant six siècles jusqu'au début du sixième siècle avant de disparaître. Et pourtant il a bravé le temps et Dieu merci, des outrages il en a eu. On a utilisé les pierres comme carrière pendant des siècles dans la région pour construire des bâtiments. Mais l'œuvre était tellement immense qu'elle a bravé le temps. Et aujourd'hui moi je connais à peu près tous les sites romains de la Méditerranée et grecs, c'est une des plus belles œuvres qui reste encore debout indiscutablement. D'ailleurs notre région a une chance inouïe en

dehors du sud de l'Italie ; la région de Naples et de la Sicile où il y a des œuvres magnifiques, en dehors de la Turquie où il y a quelques belles œuvres grecs et romaines. Mais notre région avec la Maison Carrée, avec l'Amphithéâtre de Nîmes, avec le Pont du Gard est sûrement une des régions où le génie romain s'est le mieux conservé par delà les siècles. Nous sommes ils de la Méditerranée, fils de l'Italie, fils d'une immense civilisation qui a dominé le monde, qui lui a donné un corps ; les religions modernes, qui lui ont donné les magnifiques monuments qui parsèment la Gaule. Bien sûr les Gaulois avaient du génie, ils ont fait quelques torques, quelques beaux colliers et ils étaient très civilisés à leur façon. Mais enfin Rome leur a apporté un savoir extraordinaire. Alors je vais vous dire une chose parce que j'aime bien finalement la provocation, parce que c'est la provocation qui fait avancer les choses. Moi finalement je suis heureux de vous dire vous avez le bonjour d'un vainqueur d'Alésia.

Gestion et fonctionnement des sites inscrits

M. Olivier POISSON,

Inspecteur général des Monuments historiques, Ministère de la culture et de la communication, vice-président d'ICOMOS France.

Compte rendu sur le rapport périodique des sites français du Patrimoine mondial

Bien alors naturellement nous allons être plus prosaïque et plus terre à terre. Nous allons redescendre dans un territoire peut être plus modeste, plus administratif.

Vous avez largement participé à cet exercice de remplissage du questionnaire du Comité du Patrimoine Mondial. Exercice qui a été parfois complexe et difficile, pour réunir un certain nombre de données chiffrées de statistiques et d'autres éléments qui étaient nécessaire.

A l'issue donc d'un long travail, depuis plus d'un an, le rapport a été rendu dans les temps au centre du Patrimoine Mondial et je pense que ce qui vous intéresse le plus c'est un certain nombre de conséquences ou d'évolutions qui ont pu être obtenues, des décisions qui ont pu être prises notamment au dernier Comité du Patrimoine Mondial qui s'est réuni à Vilnius, en Lituanie, cet été concernant les suites de ce rapport.

En effet on a pu découvrir un certain nombre de rectifications, d'imprécisions ou d'erreurs à corriger et on a aussi eu une réflexion, et ça vous le savez bien, en ce qui concerne les sites eux mêmes ; leur délimitation, parfois leur dénomination, dans tous les cas les déclarations des valeurs qui n'étaient pas présentes dans la plupart des dossiers, qui ont donc été rédigés à nouveau, ce qui a conduit, à l'issue du rapport périodique, à soumettre au Comité du Patrimoine Mondial un certain nombre de demandes concernant des changements de noms, des changements de limites, des rectifications d'erreurs et la mise en place systématique de zones tampons.

Vous savez que, dans les orientations pour l'application de la convention du Patrimoine Mondial, il est prévu que le bien lui même qui est inscrit sur la liste peut être entouré d'une zone tampon. Aujourd'hui dans les dossiers contemporains c'est évidemment la règle mais pas dans un certains nombres de dossiers anciens. On disait l'an dernier que c'était les vingt ans de l'inscription du Pont du Gard et le Pont du Gard n'était pas le premier sur la liste. Donc il y a eu la nécessité d'introduire ces zones tampons. Je peux vous détailler ces quelques éléments qui vous donneront au moins des exemples, parfois il s'agissait de simples corrections sémantiques.

Nous avons remplacé « Eglise de Saint Savin » par « Abassiale de Saint Savin », pour coller à une réalité historique.

On a rectifié aussi le nom du seul bien naturel que possède jusqu'à présent la France qui est celui du Golfe de Porto et justement il ne portait pas ce nom. Il y avait dans l'ancien nom « Cap de Girolata et de Porto » or il n'y a aucun cap qui s'appelle « Cap de Porto » donc il a été rectifié et donc maintenant « Golfe de Porto, Calanque de Cannes, Golfe de Girolata, Réserve de Scandola ».

On a aussi précisé le périmètre du centre historique d'Avignon, je dis ça parce que ça a donné lieu à quelques débats qui n'ont pas toujours été bien réglés ou bien compris. Le bien en fait n'est pas le centre d'Avignon au sens de centre urbain, c'est un centre monumental donc on a précisé en déclinant « Palais des Papes, Centre Episcopal et Pont d'Avignon ».

Modification de noms plus importante, qui correspond à une manière différente de juger le bien lui-même.

C'est le cas d'Arles. En fait dans le cas d'Arles on était aux prises avec un dossier initial assez ambiguë au niveau de ses limites car à la fois au moment de l'inscription une carte avait été fournie qui donnait un trait rouge sur le centre ville d'Arles plus la zones des Alyscamps et d'un autre côté le bien qui avait été inscrit s'appelait les « Monuments Romains et Romains d'Arles » avec une liste annexée. Et on ne savait pas très bien comment faire le lien entre cette liste, donc une inscription discontinue on va dire d'un certains nombre d'édifices et d'autre part un bien qui semblait délimité sur une carte avec un trait. Nous avons opté pour la deuxième solution et donc dorénavant c'est bien l'ensemble du centre ville d'Arles qui correspond en gros à son secteur sauvegardé plus la zone des Alyscamps qui est effectivement inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial et on a donc obtenu symétriquement le changement du nom qui au lieu d'être les « Monuments Romains et Romains d'Arles » devient : « Arles Monuments Romains et Romains ».

On a pu aussi préciser un certains nombres de périmètres voire de les agrandir.

Le Pont du Gard a été l'objet aussi de longues discussions car on avait du mal à comprendre quelle était l'étendue exacte du bien qui avait été proposé il y a vingt et un an et donc on a assis l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial à la suite des éléments reçus dans le cadre des rapports périodiques comme étant la zone immédiatement connexe au Pont, le Pont lui même est une zone qui lui est immédiatement connexe pour son assise, son assiette et ses vues les plus rapprochées tandis que la zone tampon, j'ai déjà parlé des zones tampons mais elles ont été mises systématiquement dans tous les sites, elle se cale sur les limites du site classé dont vous connaissez l'étendue.

C'était pareil à Orange, vous voyez que nous ne quittons pas le monde romain. A Orange, la délimitation du bien en ce qui concerne le théâtre, l'Arc de Triomphe, s'est assez vite fait et était peu claire et nous nous sommes calés sur les protections des monuments historiques y compris celles des extensions de 1995, c'est donc l'ensemble de la zone inscrite et classée donc toute la Colline Saint Eutrope, qui se trouve maintenant sur la liste du Patrimoine Mondial. Ces changements de limites ont été officiellement entérinés, cela veut dire que ce sont maintenant des choses officielles et qui ont été entérinés par le comité du Patrimoine Mondial à Vilnius.

Je pense d'ailleurs qu'un certain nombre de lettres seront émises par la direction de l'Architecture et du Patrimoine pour notifier officiellement ces changements, parce que c'est important pour vous dans la gestion des sites d'avoir évidemment une connaissance, on va dire administrative, bien précise de l'étendu du bien et en ce qui concerne les changements de nom, évidemment tout ce qui attrait à la communication, à la signalétique doit en tenir compte.

On a aussi trouvé quelques petites erreurs mais ça c'est peut être plus anecdotique. On a trouvé que le comité du Patrimoine Mondial, en prononçant l'inscription du Canal du Midi,

s'était trompé de critère donc on a demandé la rectification du critère, le six avait été mis à la place du cinq. On a trouvé aussi quelques erreurs dans la cartographie de Vézelay, erreur qui doit être très ancienne et antérieure à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. Mais enfin on est revenu aux arrêtés de protection de site de 1943 et on a réussi à clarifier les choses.

Il y a encore des imprécisions qui n'ont pas été tranchées, la question notamment de savoir si le Mont St Michel et sa baie sont un bien mixte ou un bien exclusivement culturel dans le dossier original. Il semble que les critères naturels ont été reconnus pertinents mais que la décision n'a pas suivie, on ne sait pas pourquoi, mais en tout cas ce dossier là est plus complexe et n'a pas pu être traité lors du comité de Vilnius.

Il y a aussi des modifications mineures de limites, alors ce sont des extensions que nous avons proposé de manière délibérée. Il y a celle de l'Abbaye de Fontenay en particulier.

On s'est efforcé évidemment dans la quasi totalité des cas d'asseoir les zones tampons sur des secteurs bénéficiant déjà d'une protection légale particulière, que ce soit les abords des monuments historiques, que ce soit les sites classés, de manière à ce que, évidemment, ces zones tampons aient un contenu en terme de gestion parce que vous savez bien que toute l'évolution du champ du Patrimoine Mondial et de la manière dont l'UNESCO et le Comité du Patrimoine Mondial regardent ces biens est évidemment tourné prioritairement sur les capacités de gestion et sur les garanties que l'on peut donner pour cela .

Il y a encore dans nos sites du Patrimoine Mondial, je pense au Canal du Midi, où, tout à fait logiquement, mais tout à fait arbitrairement aussi, lors de l'inscription, la zone tampon a été délimité comme étant celle du territoire de toutes les communes riveraines, parfois à leur insu, et en fait on a une zone tampon qui ne possède pas de gestion spécifique en tant que telle. C'est évidemment quelque chose qu'il faudra rectifier. Je sais qu'on y travaille depuis très longtemps, il y a une charte paysagère, il y a beaucoup de choses en cours mais ça n'a pas encore pu déboucher.

C'est pour vous dire l'importance de ces thèmes. Je crois que, pour ce qui est des conséquences pratiques du rapport périodique et de sa soumission au Comité du Patrimoine Mondial, il n'y a rien de plus à signaler. Je souhaite simplement signaler que le Comité du Patrimoine Mondial a pris une décision qui me paraît importante. Le rapport périodique, vous le savez bien, a permis de revisiter en quelque sorte nos biens Patrimoine Mondial. De revisiter les valeurs, les étendues, les noms, les critères pour lesquels on les avait proposés, d'en actualiser la gestion et dans cet exercice il est apparu qu'il y avait des extensions qui étaient souhaitables ou même indispensables. Et donc le Comité a décidé que ces extensions là seraient examinées hors quota c'est à dire que nous échapperons à ce fameux couperet du dossier unique, qu'un état parti à la convention peut présenter chaque année et que les suites du rapport périodique en serait donc exempté .

Je pense que c'est tout à fait intéressant. Nous avons des dossiers d'extension qui sont posés pour le Val de Loire. Nous souhaitons aussi, c'est une vieille idée, pouvoir re-contextualiser la Saline d'Arc-et-Sénans, en étendant l'inscription Patrimoine Mondial aux Salines proprement dites de Salin qui en sont le substrat industriel, technique et économique et en fait dépasser le cadre d'icône architecturale de l'œuvre de LEDOUX pour la replacer dans un contexte beaucoup plus complet et également d'ailleurs en parti paysager.

Donc ce sont des choses qui pourront être faites indépendamment de la liste d'attente. Vous savez qu'il y a un grand nombre de demandes d'inscription au Patrimoine Mondial et très peu de fenêtres de tir.

Je vais arrêter la cette présentation des suites du rapport périodique, vous dire aussi, mais ça vous le savez, qu'à l'occasion du rapport on a pu élaborer un atlas cartographique des sites français du Patrimoine Mondial. C'est un instrument qui a permis d'ailleurs de gérer toutes les

modifications, rectifications de limites, imposition des zones tampons etc.... Outil qui a été remarqué au niveau UNESCO et au niveau européen.

Je pense qu'aucun état n'a fait encore un travail systématique de ce type, Isabelle LONGUET a dû plusieurs fois aller travailler, montrer cet atlas dans différentes réunions. Je pense que cela montre que la gestion des sites est importante et qu'elle doit évidemment s'appuyer sur des documents clairs.

Il y a des situations, je ne vous l'apprendrez pas, qui sont parfois extraordinairement complexes pour avoir vu les cartes relatives à Versailles par exemple et aux superpositions de protections, de statuts de propriétés, de limites... Enfin il faut vraiment un atlas pour s'y retrouver.

Je voudrais aussi peut être dire simplement, pour conclure, mon sentiment à propos de ce qu'a pu faire apparaître cet exercice du rapport périodique. C'est celui d'un questionnaire qui a été parfois complexe à remplir, parce qu'évidemment il demande des informations dans assez grands nombres de domaines. Le Pont du Gard est une exception puisque ici on a un organisme qui coiffe entièrement un bien du Patrimoine Mondial et qu'on a une gestion partagée. Ces questionnaires ont été élaborés évidemment avec une vision assez anglo-saxonne, ce qui nous oppose à la romanité encore une fois, qui pense qu'en tout point on peut trouver un gestionnaire de site, un gestionnaire unique ou en tout cas une autorité responsable. Ce n'est vraiment pas notre situation en France, je pense que ça doit devenir un de nos thèmes de réflexions. Comment est ce qu'on arrive, sinon à une unité de gestion, du moins à une communauté de gestion, et je crois que l'avenir du Patrimoine Mondial, pour nous qui sommes parmi les états les mieux représentés sur la liste, est certainement dans le développement de nouvelles inscriptions et de nouveaux projets, nous n'allons pas renoncer à cela d'ailleurs nous ne le pourrions pas mais l'enjeu à mon avis bien plus fondamental, bien plus important c'est celui de la gestion des sites que nous avons déjà évoqué et parfois depuis vingt ans, parfois depuis plus de vingt ans.

Je vous remercie de votre attention.

Débats

Mme Isabelle LONGUET Convention France UNESCO

En ce qui concerne la carte des sites français du patrimoine mondial, il suffira d'ajouter un fond de plan et de rendre la carte dynamique pour pouvoir présenter cette carte sur un site web. En cliquant sur des sites, on accèdera à des photos à des petites fiches, à toute sorte d'information.

Donc nous avons l'outil, nous avons le SIG, il suffit maintenant de développer un graphisme, un fond de plan.

Alors la question aujourd'hui c'est celle des droits en effet puisque nous avons les droits d'exploitation des cartes mais nous n'avons pas les droits de diffusion de ces cartes de l'IGN. Il faut négocier avec l'IGN, c'est ce qui reste à faire en terme de communication.

M. Jean Marie MONTEIL Association pour la protection de la Vallée de la Vézère

J'aimerais savoir quelles ont été les avancées aux journées de Vilnius concernant la vallée de la Vézère.

M. Olivier POISSON

En ce qui concerne l'exercice du rapport périodique il nous a permis de mettre à jour comme partout les données factuelles du dossier, les étendues, la liste des sites etc...

Et nous avons d'ailleurs proposé une légère modification du nom pour qu'il reflète plus la site, parce qu'il y avait une référence exclusive aux grottes ornées et l'ensemble des biens qui étaient inscrits n'étaient pas toujours des grottes ornées donc le nom qui a été défini : c'est « Site Préhistorique et Grottes Ornées de la Vallée de la Vézère ». Voyez c'est simplement une précision d'ordre sémantique.

EN revanche, il est évident aux yeux de beaucoup, mais là, j'entre dans le domaine des hypothèses, que c'est à mon avis un bien Patrimoine Mondial qui aurait vocation à évoluer , aujourd'hui on a une sorte d'inscription en série d'un certain nombre de sites préhistorique qui sont soit des grottes soit des gisements archéologiques et en dehors de zones tampons que l'on a identifié dans le rapport périodique à partir des protections existantes, il n'y a pas de conception générale d'une protection ou nationale ou sur la liste du Patrimoine Mondial pour l'ensemble de la Vallée de la Vézère.

Nous avons là un vrai paysage naturel lié justement à la présence de l'homme préhistorique et nous sommes tout à fait dans la définition d'un paysage culturel ce qui veut dire à ce moment là une redéfinition complète du bien, une redéfinition des valeurs qui pourraient être vécues et évidemment la mise en place d'une gestion appropriée avec le concours, je dirais même avec le volontarisme inévitable des collectivités concernées. J'ai bien peur que nous ne soyons pas encore tout à fait à ce point même si ça peut rester un objectif souhaitable pour la valeur même du bien qui a déjà été reconnu comme importante pour l'humanité.

M. Jean marie Monteil

Président de l'association pour la protection de la vallée de la Vézère

Je m'intéresse aux chemins de Compostelle. Comment les délimiter, comment délimiter les chemins de Compostelle qui font partis du Patrimoine Mondial.

Je suis de Vézelay donc on n'y est pas exactement mais Madame CHASSIN n'étant pas là, je pose la question.

M. Olivier POISSON

A Vézelay vous êtes sur la liste du Patrimoine Mondial, vous y êtes à double titre , vous y êtes en tant que Vézelay et en tant que Chemins de St Jacques mais là aussi le dossier des Chemins de St Jacques est un dossier extraordinairement complexe, parce que en fait c'est une sorte d'inscription en série qui comprend pratiquement soixante dix édifices répartis dans les trois quart de la France et qui comprend aussi un certain nombre de tronçons de chemins, c'est à dire que ce qui est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial ce sont des édifices, des églises, des ponts et puis il y a un certain nombre d'itinéraires là sur la voie du Puy , le chemin lui même a été inscrit sur la liste. Quelques ambiguïtés ont été trouvées. Un certain nombre d'édifices sont connexes au chemin. Le chemin est classé Patrimoine Mondial, mais l'édifice lui n'apparaît pas, même pour la Chapelle dont le seuil de la porte est sur le chemin.

Alors est ce qu'elle est comprise dans l'inscription du chemin ou pas? Ce sont des choses qui restent un peu théorique parce que les conséquences ne sont pas importantes.

C'est vrai que la question des Chemins de St Jacques si je me réfère à ce que je disais tout à l'heure à propos de la gestion est une question qui est encore complètement ouverte car il n'y a pas de gestion commune à soixante dix édifices répartis dans huit régions et je ne sais pas

combien de départements. Edifices de statuts divers, d'usage divers que réuni seulement cette thématique.

Lors du rapport périodique, M. FOSSEYEUX qui pour ICOMOS France a beaucoup travaillé sur ce thème c'est rendu compte qu'il y a beaucoup d'édifices qui sont sur la liste du Patrimoine Mondial mais qui ne sont même pas ouverts, que l'on ne peut pas visiter ou les trois quart de l'année ou les quatre cinquième de l'année, ils ne sont pas ouverts.

Il y a toute une problématique sur ces chemins de St Jacques, qui en même temps, eux même en tant qu'itinéraire font l'objet d'un flux de visiteurs extrêmement important mais le problème de la gestion commune ou en tout cas un embryon de gestion commune reste encore une question totalement à défricher. Ce qui d'ailleurs, je me permets de le dire, montre à quel point dans certains dossiers nous sommes en retrait des normes contemporaines du Patrimoine Mondial

Mme Isabelle Longuet

Nous n'avons pas encore travaillé sur la cartographie des Chemins de St Jacques.

Il faut dire que le rapport périodique a concerné les sites jusqu'à 1997 inclus. Nous souhaitons le faire jusqu'à aujourd'hui mais le centre du Patrimoine Mondial a bloqué l'informatique et nous n'avons pas envoyé le rapport périodique pour les Chemins de St Jacques. Donc le travail reste à faire, l'objectif est de faire un atlas cartographique, et de lancer un travail sur la gestion des biens et sur l'idée d'un réseau dans le réseau qui concernerait uniquement les sites de St Jacques parce que nous sommes bien persuadé qu'il faut traiter de manière spécifique cet ensemble qui jusqu'à présent, d'une région à l'autre, n'a pas suffisamment de connexions, d'homogénéité dans la démarche dans la signalétique, etc.... D'autre part, dans les décisions du Patrimoine Mondial qui ont été prises à Vilnius, il y en a une qui concerne les plans de gestion. Cette décision demande aux Etats partis de demander au site d'établir des plans de gestion. Donc c'est une question qui est d'autant plus à l'ordre du jour aujourd'hui que c'est une demande du Comité du Patrimoine Mondial.

Gilles FORT **Canal du Midi**

En ce qui concerne le Canal du Midi, j'ai entendu parler d'une modification sur les critères eux mêmes. Ma question porte à la fois sur l'aspect un peu formel et presque un peu administratif des choses. Est ce qu'il y aura un retour officiel vers les équipes qui ont répondu au questionnaire ?

Je pense par exemple au gestionnaires du canal pour le Canal du Midi, aux services de l'Etat, voir au préfet coordonnateur sur ces modifications, qui sont quand même assez substantielles, et même au delà aux collectivités locales qui s'appuient sur cet intérêt UNESCO pour le Canal du Midi

M. Olivier POISSON

Oui nous souhaitons, Isabelle et moi, qu'il y ait un retour officiel c'est à dire que les décisions du comité de Vilnius suivent une hiérarchie administrative qui permette de bien notifier que c'est une décision qui nous engage qui a été prise. Et donc on a rédigé une lettre au préfet de Provence Alpes Cote d'Azur parce que cela réunissait un nombre substantiel de modifications. En ce qui concerne le Canal du Midi, c'est vrai que ça peut être important pour votre communication et pour des documents de référence que les erreurs disparaissent mais en

fait c'était une erreur du Comité du Patrimoine Mondial qui avait inscrit au titre du critère VI c'est à dire des valeurs immatérielles associées, à la place du critère V qui est évidemment celui qui était concerné par l'institut. En principe le Comité a pris acte de l'erreur et vous pouvez changer VI en V chaque fois que vous le voyez.

M. Junaid Sorosh-Wali

Centre du Patrimoine Mondial

Je ne vais pas m'étendre sur des questions des critères et sur l'adoption de la décision du comité mais ce qui a été demandé également par le comité c'est que, après cette soumission en exercice de rapport périodique, nous ayons deux ans de réflexion et pendant ces deux ans les états partis et l'organisation consultatif soient sollicités à réfléchir pour savoir comment les résultats et les demandes qui ont été proposés dans l'exercice du rapport périodique peuvent être prises en considération par le comité.

M. Olivier POISSON

Si nous nous avons bien compris les décisions, en tout cas pour les changements de nom, les zones tampons et les rectifications mineures de limites, elles ont fait l'objet d'une décision à Vilnius. Elles sont acquises

Nous n'avons pas demandé aucun changement de critère. Nous avons simplement demandé une rectification d'une erreur matérielle. Il n'y a pas de nouvelles décisions à prendre. Il y a simplement à acter une erreur pour la rectifier.

La question des critères pour le Mont St Michel est fondamentalement stratégique, parce que c'est transformer ce bien en un bien mixte et je crois que la plus part des gens intéressés par le patrimoine naturel sont vraiment demandeurs de cette transformation. Seulement là il n'y a pas eu de décision.

M. SABEG

Directeur du service patrimoine de la Ville d'ARLES

Dans l'établissement du rapport périodique et notamment dans la réponse au questionnaire il y avait deux points qui étaient assez délicats ; le plan de gestion dont on a parlé et la structure de gestion du site.

C'est vrai que sur le Chemin de St Jacques le problème est totalement évident mais je crois qu'il est présent aussi pour l'ensemble des sites. Nous ne sommes pas tous aussi structurés et clairement identifiés que l'EPCC du Pont du Gard et cette question a été le sujet de discussions sur lesquelles nous avons apporté une réponse qui nous semblait approximative de notre point de vue.

Y a-t-il eu discussion sur cette question là, au niveau du ministère et au niveau de l'UNESCO pour clarifier cette situation et pour aller vers des structures parfaitement identifiées de façon institutionnelle pour bien repérer qui a la responsabilité de la gestion du site ?

M. Gilles NOURISSIER

Membre du Comité Exécutif d'IOMOS, ancien Secrétaire Général de la Section française de l'ICOMOS, et directeur de l'Ecole d'Avignon.

Pour prolonger la question de M. SABEG, nous avons parlé de unité de gestion, de la communauté de gestion, est-il possible d'approfondir ?

M. Olivier POISSON

Comme l'a justement rappelé Isabelle Longuet, le comité a demandé à tous les Etats de fournir des plans de gestion pour les sites.

Alors par qui ? Quand j'ai parlé tout à l'heure de communauté de gestion, c'était une manière de m'exprimer par rapport à l'expérience que j'ai. Nous savons très bien que dans notre pays le jeu des législations et des organes qui ont l'autorité pour intervenir au niveau d'un bien est compliquée. Cela peut être une législation nationale, une implications municipale, il y a un propriétaire du bien, il y a tout un tas d'autres partenaires possibles, il y a éventuellement le concessionnaire, il y a les personnes intéressés à la valorisation ... il y a quelque part aussi le public.

Alors si j'ai fait cette métaphore : communauté de gestion, c'est pour évoquer la possibilité de réunir ces différents acteurs autour des valeurs du bien Patrimoine Mondial chacun dans ses responsabilités mais avec une vision de l'objectif à atteindre.

Il faudrait peut être arriver, puisqu'on nous demande d'établir des plans de gestion, à obtenir un instrument de pilotage qui soit commun à tous nos sites parce que, sans cela, il n'y aura pas de réelle prise de responsabilité.

Nous devons commencer à gérer notre patrimoine à valeur universelle de manière crédible et exemplaire parce que nous avons une longue tradition dans ce secteur et que nous devons être capable de l'honorer.

L'EXPERIENCE DU FONCTIONNEMENT DE RESEAUX NATIONAUX

Mme Anne Voure'h

Directrice du réseau des grands sites de France

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Les Grands Sites ont en commun d'être des sites classés (loi 1930), de bénéficier d'une grande notoriété (ce sont pour la plupart les "trois étoiles" des guides touristiques) et pour cette raison d'être soumis à une fréquentation touristique très importante.

La nécessité de gérer les sites de façon active s'est aujourd'hui imposée comme un prolongement indispensable de la protection réglementaire assurée par l'Etat. Ces dernières années ont vu une forte montée en puissance des collectivités locales pour assumer la gestion des Grands Sites, généralement au travers de structures dédiées dotées de personnels présents sur le terrain, chargés, sous la direction d'un directeur de site, de l'accueil du public, de l'entretien, du monitoring, de la gestion au plan environnemental et paysager, de la concertation et du partenariat local, etc...

Un Réseau de qui, et pour qui ?

Les collectivités gestionnaires des Grands Sites ont ressenti la nécessité de se regrouper en une association nationale. C'est ainsi qu'est né en 2000, à l'initiative de 17 Grands Sites, le "Réseau des Grands Sites de France" (RGSF) qui regroupe aujourd'hui 32 Grands Sites, dont certains sont d'ailleurs inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

Il est apparu très clairement que le Réseau ne devait pas être un club d'échange technique entre professionnels, mais la voix des structures (syndicats mixtes ou établissements publics), assumant la gestion des Grands Sites, représentées par les élus. Le Réseau associe donc des personnes morales (et non des personnes physiques), selon le principe d'un site = un gestionnaire = une voix. Il est le lieu d'échange et d'ouverture des élus et des techniciens. Ce choix, qui n'était pas forcément évident à l'origine, s'avère avoir été le bon : d'une part, il est

positif pour la dynamique des projets locaux car il favorise la culture commune des élus et techniciens responsables d'un Grand Site. D'autre part, il donne un poids plus important à la politique des Grands Sites.

Un Réseau, pour quoi faire ?

Le soutien aux membres :

- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les Grands Sites, l'amélioration des savoir faire et la formation. Le RGSF anime ces échanges entre sites en organisant des réunions entre responsables de sites, des visites de terrain, et en gérant un site extranet, outil destiné à devenir l'outil de capitalisation et d'échange entre les membres. Cependant, aucun outil technique ne vaut en efficacité le contact direct entre les membres et le meilleur vecteur d'échange est les liens d'interconnaissance, de confiance et de solidarité que le travail en Réseau a créé entre les responsables des Grands Sites.
- Le soutien aux sites : le RGSF intervient en appui à ses membres pour l'obtention du label Grand Site de France ®, récemment créé par l'Etat, ou sur des questions d'intérêt commun comme le développement du mécénat par exemple. Il intervient également sur un site, à sa demande, comme "facilitateur" pour aider à surmonter une difficulté qui se pose localement.
- Le Réseau est un rôle d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics, comme actuellement dans la préparation des contrats de projets Etat-Régions, des pôles d'excellence rurale, etc.

La diffusion de l'expérience des Grands sites à l'extérieur du Réseau : le Réseau accueille des membres associés, qui ne sont pas des Grands Sites mais partagent des problèmes communs et veulent bénéficier de leur savoir-faire. Le RGSF participe depuis 10 ans bientôt au groupe de travail sur les Grands Sites et les sites du patrimoine mondial de l'ICOMOS avec lequel il a organisé plusieurs colloques et réalisé plusieurs publications. Cette action se développe aussi au travers du site Internet public, et de l'organisation chaque année de rencontres thématiques ouvertes à d'autres territoires et espaces protégés.

La communication sur les Grands Sites : elle est orientée vers les visiteurs, les habitants et les acteurs des territoires concernés. Cette communication ne vise pas la promotion de ces hauts lieux déjà très connus, mais elle est centrée sur les valeurs des Grands Sites, leur identité, leur fragilité, le rôle particulier des gestionnaires. Le RGSF a développé des outils de communication communs : charte graphique, supports de communication présent dans chacun des sites, exposition photos, série de CD de 20' par site, ouvrage chez Actes Sud, création par un artiste contemporain d'une œuvre incarnant les valeurs des Grands Sites, film, relations presse, etc.

Quels moyens ?

La montée en puissance du Réseau a été progressive. Le budget annuel du Réseau s'élevait à 50.000 euros la première année en 2000 pour atteindre 220.000 euros en 2006. Le financement est assuré à 20% par les membres, 40% par l'Etat (essentiellement par des financements de projets et non du fonctionnement, par ailleurs limité) et à 40% par du mécénat.

Le RGSF est animé par une équipe réduite de 2 personnes, et d'une personne à temps partagé pour la gestion administrative et financière, une partie des missions (relations presse, communication graphique, etc.) étant externalisée dans le cadre de collaborations établies dans la durée. Cette légèreté de l'équipe est voulue car l'expérience d'autres réseaux montre que plus l'équipe d'un siège se renforce, plus le risque est grand de voir les membres se

démobiliser. Et la richesse de la vie du Réseau est fondée sur l'implication active des chargés de missions et des élus des 32 sites du Réseau !

M. Jean ROUGER

Vice président des Villes et Pays d'art et d'histoire

L'association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire des villes à secteurs sauvegardés et protégés est une association qui a été créée en 2000 pour les collectivités territoriales gestionnaires d'une part, du label et de la convention Ville ou Pays d'art et d'histoire, et d'autre part, titulaires, en même temps ou à côté, de systèmes de protections du patrimoine, de systèmes très forts contractualisés avec les pouvoirs publics que ce soit un secteur sauvegardé ou une ZPPAUP.

Nous sommes trois aujourd'hui pour représenter les élus. Au départ il était prévu que ce soit notre directrice parce que notre association a voulu d'emblée se doter d'une équipe professionnelle dont la qualité principale est d'avoir une bonne culture générale et une culture historique et patrimoniale et en particulier une culture qui a été authentifiée par un passage dans des organismes qui gèrent les Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Il était important que nous ayons dans notre association cette symbiose entre des élus qui ont à charge la réalisation de la protection de la sauvegarde de la mise en vie du patrimoine mais aussi et surtout de la connaissance et de la médiation et du partage des valeurs du patrimoine comme cela a été dit concernant les grands sites et c'est la raison pour laquelle nous avons créé cette association.

Nous en avons pris conscience dans les années 1995 à 2000 et progressivement nous avons débattu de cette possibilité de créer un organisme privé qui puisse être l'interlocuteur des différents acteurs sur la conservation du patrimoine, sur sa qualification mais aussi sur sa pédagogie en quelque sorte.

Nous sommes quelques élus à être convaincu de cela et à avoir créé notre association en l'an 2000 avec Martin MADLY, Yves DAUGE, Michel BOUVARD et moi même qui, les uns et les autres, avons été contaminés par les grands services de l'Etat en charge de ce sujet là. Parce que jusqu'à présent seuls les services de l'état étaient détenteurs, titulaires et porteurs d'une sorte de conviction sur le sujet des collectivités territoriales qui sont soumises à des changements périodiques et hétérogènes consistant en la prise de conscience du sujet et concernant l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine.

A ce sujet là Marie Josée CARTOY est dans la salle. Elle fait partie des gens qui ont eu une influence sur notre démarche d'une manière générale. Donc Marie Josée et aussi M. COARDEL sont parmi les gens qu'il est bon de citer de temps en temps pour rendre à César ce qui appartient... à l'ensemble des français.

Je suis Vice-président mais une autre Vice-présidence est assurée par la ville de Bordeaux et sa représentante, Martine MOULIN BOUDARD, maire adjoint chargée de l'urbanisme, du patrimoine etc...

Bordeaux a intégré notre association du fait de ses valeurs intrinsèques, du fait de ses engagements dans la protection, du fait aussi de sa politique vis à vis du patrimoine et est désormais une Ville d'art et d'Histoire qui a officialisé son engagement vis à vis de la pédagogie à l'égard du patrimoine. Elle poursuit une politique carrément offensive en matière de patrimoine, en matière de prise de conscience, en matière de partage et en matière aussi de transformation de la cité. Elle poursuit une conquête sans cesse renouvelée vis à vis de la reconnaissance en matière de Patrimoine Mondial.

Marie Pierre SICARD DESNUELLES, enfin, est maire- adjoint chargée du patrimoine d'Aix en Provence

Nous sommes donc trois élus pour représenter une directrice. C'est dire la disparité qu'il peut y avoir dans l'équilibre des forces et des disponibilités. J'envie toutes les structures qui sont énergiques grâce à l'engagement de leurs élus mais nous sommes aussi convaincus dans notre association que l'action et la réalisation passe par des professionnels, non seulement dans chaque catégorie, de la recherche, de la connaissance, de la protection, vérification, construction, transformation mais aussi et surtout ceux qui sont chargés de faire partager aux autres ces valeurs. Les autres c'est non seulement les habitants, les touristes mais c'est surtout ceux qui ont une once de présence dans les décisions de respect ou de transformation de la cité. Ce sont les élus, les fonctionnaires territoriaux, les chargés de mission, les entreprises et ceux qui sont porteurs du patrimoine immatériel ce qui en fait sa valeur.

Le président FRECHES nous a fait une démonstration en diagonale de la valeur des choses et de l'histoire et ce qu'est aussi le patrimoine. Dommage qu'on ne puisse classer que les choses en pierre.

Nous avons une association qui désormais regroupe 110 collectivités sur la potentialité de 145 Villes de Pays d'Art et d'Histoire. Nous avons décidé de nous ouvrir à ces collectivités qui ont un secteur sauvegardé, qui ont choisi cette modalité de protection, dont presque 500 qui ont un contrat et presque autant qui sont en demande.

Il n'y a aucune raison de faire de discrimination et quand on observe l'évolution de la réalité du secteur sauvegardé et la tendance lourde socio-politique actuelle, il faut se battre pour qu'il y ait une protection type secteur sauvegardé.

Il faut aussi se préoccuper des autres modalités de protection du patrimoine parce que c'est là où les choses se font et se défont. Nos ambitions et nos objectifs se recoupent. Il s'agit de rompre nos solitudes.

C'était cela au départ, de pouvoir nous rencontrer, et surtout de faire du patrimoine une substance politique, une substance de gestion. Expliquer que c'est une des composantes actives de la vie économique, c'est quelque chose de très difficile à défendre auprès des élus, auprès des électeurs. Il y a toute une pédagogie à faire bien argumentée, solidement charpentée, dont il faut soi même être convaincu. Il faut avoir une politique de partage et d'échange avec l'ensemble de nos concitoyens sur ce sujet. Nous faisons se rencontrer ; les élus, les techniciens et les scientifiques de toutes catégories et de tous rangs aussi bien dans les collectivités territoriales, des responsables d'urbanisme, ceux qui sont chargés de la valorisation du patrimoine entre les différentes collectivités, les grands services de l'état, les services départementaux de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, que ce soit les différents corps de la DAPA aussi bien ceux qui sont chargés de la distribution des labels mais aussi ceux qui sont chargés de la validation et donc du fonctionnement du respect des engagements et donc nous avons un certain nombre de commissions. Des commissions qui traitent de la gestion, d'autres de la fiscalité et nous avons été très engagés lors de la préparation de la loi de finance 2006. Nous avons lutté pour que la fiscalité Malraux ne fasse pas partie des niches fiscales

Martine MOULIN BOUDARD,

Maire adjoint chargée de l'urbanisme, du patrimoine à Bordeaux

En fait le succès est venu de la loi. C'est une décision du conseil constitutionnel qui a mis à mal le projet qui faisait que tout était plafonné à 8000 euros et qui faisait que tous les travaux des secteurs sauvegardés se trouvaient dans le cadre de cette niche fiscale.

Le conseil constitutionnel a annulé cet amendement au motif qu'il fallait que la loi soit compréhensible par tous.

Ce que je voudrais dire c'est que nous sommes un réseau de villes de toute taille et de toute nature et c'est la force de cette association.

M. Jean ROUGER

L'une de nos dernières réunions était à Nice, il y a quelques jours et nous avons voulu faire se rencontrer des élus, des responsables professionnels territoriaux en charge de l'urbanisme, des gens de la protection du patrimoine. Il y avait un architecte en chef, un inspecteur général de l'architecture et du patrimoine, un observateur critique venant d'Avignon.

Sur les approches comparées de la réhabilitation et de la restauration des centres anciens sur l'arête Nord de la Méditerranée avec des romains de la côte méditerranéenne française, italienne et espagnole. Nous avons eu un échange avec ces gens, un échange aussi avec les artisans. C'était l'occasion de découvrir le travail de chacun. C'est le rôle de chacun qui fait que l'ensemble réussit. Nous faisons cela sur notre territoire avec nos collectivités qui ont des liens avec d'autres pays.

Nous nous sommes dit que le patrimoine, sa protection, son inventaire, sa connaissance, son inclusion dans la ville et sa transformation, faisait aussi parti des préoccupations des autres. C'est ainsi que sont nés des partenariats décentralisés avec un certain nombre d'autres pays, dans la partie de l'Europe Sud Est (les anciens Balkans).

Le principe c'est de partager des inquiétudes communes concernant l'inventaire, les méthodes de mise en valeur et concernant les savoirs techniques. Avec échange des décideurs et aussi avec des gens qui savent aussi bien sur le plan de la législation, sur le plan de l'inventaire scientifique que sur le plan de la réalisation technique. Il y a des échanges précis avec des chantiers communs par exemple VEDICOTARNOUVO, en Bulgarie et Bayonne, en Pays Basque

Notre association fonctionne aux vues et aux sus de tout le monde et c'est la raison pour laquelle nous avons une convention avec le ministère de la culture pour réaliser ces objectifs et nous faisons en coordination avec les services de la DAPA nos séances de formation et d'échange et nous avons aussi une convention avec le ministère des affaires étrangères pour ces coopérations décentralisées avec un certain nombre de partenaires, La DAPA, l'EBRAC et l'ESDA concernant le territoire français. Le ministère des affaires étrangères, les ambassades, la Maison de la France concernant les échanges avec l'Europe Sud Orientale. On travaille aussi avec Cites Unies France, avec PUF, avec l'UNESCO, puisque nous avons une mission d'échange, d'expertise de prise de contact en Chine du Sud Ouest dans la région de Shanghai. Actuellement nous travaillons avec l'UNESCO concernant le fleuve Niger et nous mobilisons les collectivités qui ont des jumelages avec les villes du Mali par exemple Sainte avec Tombouctou.

Actuellement on en est au stade du diagnostic, de l'analyse et de la mise en forme d'un projet qui concerne le patrimoine, les traces de la culture liée au fleuve Niger et aux populations qui vivent autour mais qui ont trait à la pauvreté. C'est le corps central du projet.

Mme Marie Pierre SICARD DESNUELLES

Je suis une élue, Rien ne me prédisposait à être une élue. Je suis médecin anesthésiste. On m'a proposé de rentrer dans ce réseau des Villes d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés. J'ai dit oui parce que j'avais besoin de savoir comment ça se passait dans d'autres villes. J'ai fait plusieurs découvertes. La première, c'était la qualité des autres adjoints qui en France s'intéressaient au patrimoine. La deuxième c'est de se rendre compte que l'on soit une grande ou une petite ville on avait toute la même problématique. Comment mettre ensemble nos réflexions pour trouver une ébauche de solution à ce qu'est aujourd'hui la transmission, la rénovation et la protection du patrimoine. Nous avons pu mettre en commun nos expériences. Nous ne souhaitons pas muséifier les vieilles pierres, nous sommes une association qui mène une réflexion sur ce que doit être le patrimoine dans la ville de demain. Nous sommes tous convaincus que le patrimoine, si on veut qu'il survive doit avoir

plusieurs regards sur lui .Le patrimoine doit être traité comme un monument dans un site total. Il faut surtout être préventif avant d'être curatif. Ce patrimoine doit être vivant Sur Aix, les magnifiques hôtels particuliers vivent, nous en avons 191 dans la ville. L'un est le conservatoire, l'autre est l'Institut Français d'Etudiants Etrangers etc...

Et toujours il faut avoir une vision économique. Quelle va être la viabilité de ce patrimoine. Comment on va s'en servir pour que ce patrimoine puisse exister. La vision du patrimoine a été évolutive, nous avons eu une vision de protection mais je pense que le patrimoine chez nous a été protégé parce qu'il servait à quelque chose Le Palais des Papes à Avignon, si ce n'avait pas été une caserne, ne serait peut-être plus là aujourd'hui. Nos cathédrales sont encore debout parce que c'est un élément fort de notre culture. Le Pont du Gard est encore là aujourd'hui parce qu'il avait une vocation : celle d'apporter de l'eau.

Le patrimoine doit vivre et quand on se retrouve entre nous on a cette vision d'un patrimoine qui vit.

Anne Marie COUSIN

Direction de l'architecture et du patrimoine

La question se pose de la création d'un réseau des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. Est-ce que pour vous la multiplication des réseaux est plutôt une bonne chose, permet d'avoir des rencontres ciblées sur un objectif ou plutôt une lourdeur parce que le temps que chacun peut consacrer à ces réunions est limité ? Quel est votre sentiment pour vous élus ?

M. Jean ROUGER

Concernant la notion de réseau, cela me paraît une exigence intellectuelle de faire parti d'un réseau parce que nous rencontrons des talents différents les uns des autres. Les politiques sont éphémères. Nous sommes dans un pays doté de services forts, compétents et qui ont leur mot à dire. Ils ont été décidés au sens politique. Notre patrimoine fait parti de nous même. Nous, nous sommes un réseau d'élus qui avons contracté un contrat Ville d'Art et d'Histoire et nous gérons une protection lourde. C'est une responsabilité collective. Si nous voulons en faire la matière première nous avons intérêt à être solides dans notre argumentation et dans la manière dont on sait le faire partager à ceux qui participent à la décision, c'est à dire à chaque citoyen. Nous partageons nos inquiétudes. Nous ne valons que parce que nous nous comparons aux autres.

Le patrimoine Mondial au départ est un geste de sauvegarde mais aujourd'hui c'est aussi un souhait de consécration et de modalité, de reconnaissance collective communautaire avec la menace réelle d'un usage et d'une dégradation accélérée par ce type de présentation.

Je pense que nous vivons dans un pays de 60 millions d'habitants, je pense que nous sommes assez nombreux pour supporter des réseaux différents avec des modalités d'exercice différentes et des préoccupations différentes.

Ce qui est important c'est que nous n'ayons pas chacun son réseau chez soi. Le réseau doit être ouvert. Nous avons commencé avec notre nombril français et nous nous apercevons que c'est trop petit. Nous sommes dans un monde qui est devenu trop petit ou nous bougeons beaucoup trop. Nous sommes dans cette dimension temporelle du patrimoine qui fait que c'est bien que l'on se connaisse que l'on connaisse chacun notre rôle.

Le réseau des sites français du Patrimoine Mondial existe déjà, il faut lui donner sa place publique.

Mme Anne VOURC'H

Un réseau ce sont d'abord des gens. Un réseau c'est le fait de se reconnaître, c'est l'envie que l'on a de faire des choses ensemble. Un réseau pour ce qui est de l'échange d'expérience et le soutien mutuel ce n'est pas simplement d'avoir accès à un site intranet, c'est de savoir à qui téléphoner quand on a une question et d'avoir la réponse dans la journée. C'est ce que les gens ont envie de faire ensemble. C'est pour faire quoi vous êtes vous reconnus, identifiés, vous avez commencés à travailler ensemble.

Il y a aussi la magie des groupes qui se passe ou pas

M. Christian MOURISARD

Je crois que l'enjeu le plus important c'est la gestion. Les sites classés au patrimoine mondial doivent avoir ce souci de la gestion. Autour de ce souci la France doit donner l'exemple.

M. Dominique TREMBLAY

Mission Val de Loire

Nous partageons des valeurs qui sont les valeurs de la convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et ces valeurs là, il faut les faire vivre sur chacun de nos sites.

Cela pose des questions en terme de gestion, en terme d'appropriation des valeurs par les habitants qui sont sur nos sites et par les touristes qui vont fréquenter ces sites. Il faut que nous fassions vivre ces valeurs au delà de rencontres annuelles qui sont intéressantes et je pense que fondamentalement ce réseau des sites du patrimoine mondial a du sens.

Synthèse et conclusion

M. Gilles NOURISSIER

Directeur de l'école d'Avignon et membre du comité scientifique ICOMOS

Il y a l'idée de la chaîne d'expertise, du partage d'expérience, de l'aide au label. La deuxième idée c'est la chaîne de concertation c'est-à-dire que le réseau, parce qu'il est pluri politique, est une chaîne de concertation et est aussi un lieu d'exigence intellectuelle. Ça peut être le lieu où l'on entraîne la chaîne de décisions et on a rappelé les rencontres entre élus, techniciens, scientifiques, services de l'État qui sont organisés ici et là et qui jouent sur cette mécanique de la chaîne de décisions. Cela ouvre la question de la gouvernance, on a rappelé que les décideurs sont des élus et c'est vrai que l'affaire du patrimoine était une affaire totalement transférée aux mains des collectivités territoriales.

Les réseaux servent aussi à faire de la pédagogie, à faire de la médiation. Il est intéressant de voir que des élus qui sont des commis de l'État ont choisi une structure privée extérieure pour assurer cette mission de porter un discours et on pourrait se demander si ce réseau est un relais des procédures État et je pense aux secteurs sauvegardés, aux zones de protection du patrimoine architectural, etc. Le réseau sert aussi à faire de la promotion et de la communication c'est-à-dire à ouvrir la question des valeurs, qui est une question complexe y compris dans le patrimoine mondial. Aujourd'hui on a 834 sites inscrits au patrimoine mondial qui sont tous de valeur universelle exceptionnelle. Valeur et gestion du site apparaissent comme les points importants. Les réseaux servent aussi à faire du travail thématique, ce réseautage cherche à expérimenter toutes les formes de la coopération décentralisée. Je terminerais en parlant de la gestion. Je trouve très astucieux que les villes prennent en charge un secrétariat tournant et fassent tourner ce réseau de manière relativement informelle. À toutes les échelles, de la petite commune, de la grande commune, des

communautés de communes, j'ai été frappé de voir comment cette question du patrimoine est vivante et que toutes ces initiatives de réseautage vont vers le transnational. En 1983, il n'y avait pas un élu adjoint au patrimoine en France, aujourd'hui c'est inimaginable. Donc ce qui était un non sujet est devenu un sujet qui est au cœur de la préoccupation de la question des villes. Sur le rôle d'ICOMOS, ICOMOS France est un très grand réservoir d'expertise, nous sommes 700 membres, c'est la plus grosse section sur les 120 pays qui forment ICOMOS international. Je me demande si le rôle de la section française d'ICOMOS n'est pas de mobiliser ce réservoir d'expertise tant que de besoin pour les différents réseaux plutôt qu'elle-même assurer un secrétariat de réseau des sites français du patrimoine mondial. Il faut terminer avec du bon sens : un réseau c'est d'abord une capacité de mobilisation et une alchimie.

Atelier 1

Structuration en réseau, élaboration d'une communication des sites français.

Animateur Dominique TREMBLAY

Directeur de la mission Val de Loire

Intervenants : Anne VOURC'H

Réseau Grands Sites de France

En introduction, Dominique TREMBLAY présente une animation pertinente sur les enjeux de l'atelier et rappelle qu'il est primordial de se poser les questions de stratégie avant celles sur les outils, avec l'objectif de savoir qui nous sommes (sous-entendu nous sites français inscrits au PM) et qu'est-ce que nous pourrions faire ensemble ?

Quelles sont nos caractéristiques ?

Il y a d'un côté des caractéristiques propres à chaque site :

- Avec une grande diversité de thèmes, de critères d'inscription, d'emprise géographique...
- également une diversité de structures de gestion et de moyens
- une appartenance propre à des réseaux existants

et d'un autre côté les sites partagent des valeurs communes :

- les valeurs du patrimoine mondial, qu'ils se sont engagés à faire vivre et à porter, auprès de l'UNESCO

Un constat lucide

Depuis 2004, première réunion des sites français au PM à l'invitation du Val de Loire, il y a eu un total de 3 rencontres (Nancy et Lyon en 2005) sans que cela aboutisse à :

- une vraie reconnaissance,
- à la mise en place d'une organisation structurée,
- au développement d'actions concrètes

Quelle communication ?

Il y a deux questions préalables à poser pour développer une stratégie commune et cohérente de communication des sites français au PM :

1^{ère} question : quelle stratégie globale d'action doit on mettre en place ?

Dominique TREMBLAY propose 3 objectifs :

- 1- Faire vivre nos valeurs d'excellence patrimoniale par une capitalisation d'expériences à l'échelle française et internationale en matière de plan de gestion,

- 2- Développer une connaissance partagée des sites Unesco dans les domaines de la préservation et de la valorisation du patrimoine,
- 3- Promouvoir l'image des sites français du patrimoine mondial auprès du grand public et opérateurs touristiques.

A ce niveau là de réflexion et de stratégie se pose la question de savoir qu'elle pourrait être la structure qui porterait ces actions et avec quels moyens ?

2^{ème} question : quelle stratégie de communication ?

4 objectifs :

- 1- informer les décideurs Etat/Unesco de l'état de conservation et de préservation des sites inscrits et des actions engagées,
- 2- Communiquer vis-à-vis du grand public français et étranger en utilisant le label Unesco pour renforcer l'attractivité des sites,
- 3- Communiquer vis-à-vis des jeunes publics pour des actions de sensibilisation et de formation,
- 4- Créer un lien permanent (au-delà des rencontres annuelles) entre les sites, afin de permettre l'échange d'informations et la capitalisation d'expériences.

Pour Dominique TREMBLAY, quand les sites seront portés par une structure identifiée autour d'une stratégie et d'objectifs communs, il sera aisé de créer des outils de communication et de promotion.

Quelle stratégie et quels outils ?

- développer une stratégie interne avec un outil de type intranet
- Proposer une information régulière aux décideurs par la mise en place d'une publication nationale
- Programmer une vraie communication touristique : création d'un site web, carte des sites, guide national, brochures...
- Sensibilisation et formation à l'outil internet.

Dans le cadre de ces actions se posent 2 questions : quelles sont les cibles prioritaires que les Sites souhaitent atteindre ? et quel est le niveau et le type d'intervention de chaque site ? (Moyens financiers, humains...).

A la suite de cette introduction précise et détaillée, le débat est engagé, il porte essentiellement sur 3 thèmes : création d'une structure identifiée et fonctionnement - mise en place d'outils de communication et d'actions communes - objectifs portés par cette organisation.

Les différentes contributions ont été regroupées en fonction de ces thèmes :

- Création d'une structure :

- M. Bouzid SABEG, Directeur du patrimoine de la ville d'Arles, rappelle que le rapport périodique a fait apparaître la grande diversité des structures de gestion et des personnes qui représentent les sites français au patrimoine mondial. Il est donc primordial d'instituer une forme de collaboration en créant une association par exemple.
 - Cadre de la structure : Roseline GIRARD, Directrice des relations internationales à la Ville de Tours, demande si la structure doit rester franco-française ou s'ouvrir à des sites d'autres pays.
 - D. TREMBLAY rappelle que les valeurs du patrimoine mondial sont partagées par d'autres et qu'il est essentiel d'inviter les partenaires étrangers de chaque site français lors des rencontres.
 - C. MOURISARD, adjoint au Maire d'Arles, précise que cette forme d'ouverture à l'international est l'objet de la deuxième journée des rencontres à Arles.
 - Moyens : Dominique TREMBLAY indique que le Val de Loire est prêt à apporter une contribution financière voir technique pour faire vivre une structure.
 - Animation de la structure : Christian MOURISARD, propose que la ville organisatrice des rencontres anime la structure pendant un an et travaille en partenariat renforcé avec le site d'accueil de l'année suivante. Il est important de créer le réseau et de le faire fonctionner, sans moyens spéciaux et de se donner deux à trois ans pour le structurer réellement.
 - Délai et méthode pour la de création de la structure : Isabelle LONGUET, Responsable de la convention France/Unesco au Ministère de la culture, propose de se donner un délai de deux à trois ans, avec la volonté de créer, à terme, une structure.
 - D. TREMBLAY, à l'inverse, pense qu'il faut un délai d'un an au plus, avec deux niveaux de participants : les partenaires fondateurs (les structures existantes les mieux identifiées) et les autres sites. L'état devra être présent dans la structure.
 - D. TREMBLAY formule une proposition : un groupe constitué de la Ville d'Arles, du Site du Pont du Gard, de la ville de Lyon, du Val de Loire et du prochain site d'accueil des rencontres avancera une proposition concrète avant la fin de l'année. L'assemblée constituante de la structure pourrait être réunie dans le cadre des prochaines rencontres.
- **Objectifs :**
- Pour D. TREMBLAY la structure devrait octroyer une vraie lisibilité au réseau et permettre un portage politique efficace des actions ou outils qui seront développés.
 - La structure sera un moyen efficace pour mener des actions concrètes (B. SABEG)
 - La coopération internationale et le partenariat pourraient être des thèmes forts du réseau pour D. TREMBLAY.
 - D. TREMBLAY estime que la création d'un réseau organisé devrait inciter les différents sites français à se poser la question de leur politique de gestion.

- **Outils de communication :**

- François AYNARD (Fontenay) propose que le premier outil de communication créé soit un document de présentation de l'ensemble des sites français et sur les critères et les raisons de leur classement. Par expérience, il rappelle que le grand public a des difficultés à comprendre les notions et principes du classement.
- François TRICARD (Vezelay) explique la difficulté de faire cohabiter les logos Unesco et Monuments Historiques, précisément de faire en sorte que l'un ne soit pas trop présent par rapport à l'autre.
- La profusion de logos, est un vrai casse tête pour la mise en place d'outils de communication et la compréhension de leur signification, rappelle Roberte LENTSCH (Responsable du Patrimoine Historique et Culturel à Avignon). Le patrimoine mondial possède d'ailleurs 2 logos...
- Pour rendre cohérent les outils de communication, le Val de Loire (160 communes) s'est dotée d'une charte graphique avec le logo du Patrimoine Mondial.
- C. MOURISARD conseille d'être pratique en créant un répertoire qui présente les sites et les référents, d'utiliser les outils qui existent déjà sur chaque site (création de liens entre les différents sites Internet par exemple).
- D. TREMBLAY complète ses propositions et propose la création d'un réseau intranet, la création d'un document, sur le principe de la plaquette allemande qui présente l'ensemble des sites Unesco – l'éditeur « Michelin » s'est déjà dit intéressé.

La suite de la discussion est consacrée à la présentation du réseau Grands Sites de France par sa Directrice Anne VOURC'H.

- création d'une structure : il faut être concret et réfléchir aux personnes qui seront aux manettes et animeront le réseau. Il est important de se poser les bonnes questions : association de qui ? qui incarne le site ? Qui finance ...
Il faut donc rester pragmatique. La mission et le cadre institutionnel vont de pair.
- Exemples concrets d'actions et d'outils mis en place par le réseau des GS de France :
. Intranet : une tentative qui a demandé un travail énorme mais qui n'est pas concluante (disponibilité des personnes ressources sur chaque site) sauf dans le cadre de groupes de travail thématiques.
. Le contact direct et le téléphone sont plus efficaces.
Il faut faire très attention à la création d'outils interne car c'est la volonté et l'échange concret qui fonctionnent.
- Anne VOURC'H pense qu'il est essentiel de faire tomber les barrières entre les sites culturels et les sites naturels. Le réseau des Grands Sites travaille avec Icomos.
- Sollicitée pour présenter le projet de livre du réseau Grands Sites par B. SABEG, Anne VOURC'H précise qu'Acte Sud souhaite faire une collection sur les Grands Sites avec un ouvrage général et un livre par site.

Fin de l'atelier.

Synthèse par M. Gilles NOURISSIER

On a eu un atelier très riche avec beaucoup d'échanges. Il y a vraiment une volonté partagée d'avancer rapidement et de se donner cette échéance de la prochaine rencontre pour des sites français pour tenir une assemblée constitutive d'une association sans attendre que la question de l'identification précise des gestionnaires sur tous les sites soit réglée.

Cette question de la création d'une association qui donnerait une lisibilité à notre action, qui permettrait un portage politique est une ambition partagée par le groupe. L'important c'est cette volonté affichée de créer ce réseau par le biais d'une association clairement identifiée. On a employé une image, celle de la maillotique. On a imaginé de créer un petit collectif d'élus et de techniciens associant les gens d'Arles, qui nous accueillent aujourd'hui, les gens du Havre, de Lyon, le Val de Loire avec la présence bienveillante de l'Etat et de l'ICOMOS pour pouvoir faire au tout début de l'année 2007 une proposition concrète.

Il semble que maintenant un vrai réseau avec des actions concrètes soit à créer d'une manière urgente et avec une gestion bien identifiée. Avons nous véritablement une stratégie sachant que nous sommes acteurs dans des réseaux multiples et que si nous arrivons à nous structurer en un réseau, il doit se concentrer strictement sur les obligations qui nous sont indiquées par la convention de 1972 du Patrimoine Mondial, c'est à dire le partage des valeurs et la gestion des sites. Un réseau qui fédère ses sites français du Patrimoine Mondial, qui soit capable d'aller ponctionner ailleurs dans d'autres réseaux qui sont vivants, actifs, la substantifique moelle de différentes spécialités. La question endogène que se pose un réseau national est : Avons nous des pratiques d'excellence ? Connaissons nous les pratiques des autres ? Prenons l'exemple de l'Allemagne qui, quand elle présente un site, présente aussi les autres sites.

Par rapport aux obligations de gestion allouées par la convention une bonne moitié des structures de gestion sont mal identifiées. C'est quelque chose à résoudre avant de se lancer dans la création d'un réseau.

Si ce réseau naît, qui en est membre ? Et la question a été tranchée avec deux profils politiques : le profil du décideur et le profil technique.

Il semble que ce débat est amené à la conclusion qu'il était nécessaire d'aller vite et de proposer dans le courant de l'année 2006 de fabriquer un projet c'est à dire des statuts et un budget, de faire circuler ce projet, de l'amender et d'arriver à une assemblée constituante dans un an d'ici. Avec l'idée que la ville d'accueil de la prochaine réunion joue le rôle d'animateur, de secrétaire et bien sur le rôle d'accueil et l'idée c'est que ce rôle soit tournant.

La question de la communication interne et que la réactivation d'un intranet semble poser quelques problèmes. Pour parler de son travail tourné vers l'extérieur, quatre choses ont été actées. Nécessité d'avoir un site web ou tous les sites sont présentés ensemble. L'idée d'avoir une brochure basique qui serait un dépliant présentant tous les sites. L'idée d'éditer un guide sur les sites français et également un projet avec Actes Sud. Un quatrième axe c'est la coopération internationale Ce projet reste quand même à construire. Il y a une base qui est de mutualiser les contacts informels que chacun peut avoir dans ce champ la avec d'autres collègues

Atelier 2

Problématique du plan de gestion

Présentation et animation de l'atelier par JM VINCENT, membre de l'ICOMOS, membre du conseil culturel et scientifique de EPCC du pont du Gard, inspecteur général honoraire des Monuments Historiques.

La question du plan de gestion n'est pas réduite à un seul document écrit et précis, le plan de gestion ne se réduit pas à cela il faut le considérer dans une acceptation plus large et complète. Nous avons à faire à une pluralité de cas et de site, qu'il s'agisse de cathédrales, des abords de monuments, d'une ville, d'un site archéologique circonscrit ou d'un site immense comme le Val de Loire, les chemins de St Jacques. Cette diversité est liée à notre histoire culturelle. Valeur locale et universelle, gestion appropriée à ces sites, maintien, conservation des valeurs reconnues, mise en avant pour les visiteurs, adaptation de leur gestion. Leur gestion pose des problèmes divers liés à la singularité de chaque site.

Mme Catherine Py,
Conseil général du Gard, service Culture.

Le plan de gestion sur le site du pont du Gard

Le Comité du Patrimoine mondial, lors de sa 30^e session du mois de juillet 2006 à Vilnius a noté l'importance des plans de gestion pour la protection du Patrimoine mondial, étant donné que beaucoup de sites européens évalués manquent de cet outil.

La première responsabilité pour un site du Patrimoine Mondial est en effet de protéger et de conserver le bien et de le transmettre aux générations futures dans de bonnes conditions et même d'améliorer ces conditions.

Un objectif : que l'intégrité du bien du Patrimoine Mondial soit préservée.

Conservation et protection

Le pont du Gard, classé Monument historique depuis 1840, propriété de l'Etat, a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 1985.

Depuis lors, un aménagement d'un site de 165 ha autour du pont du Gard a été réalisé et le département du Gard a acquis la plus grande partie des terrains du site.

Les protections réglementaires de l'Etat s'appliquent sur des grottes préhistoriques situées dans le site, sur l'ensemble des vestiges de l'aqueduc d'Uzès à Nîmes, sur la carrière d'extraction des pierres de construction du pont, et sur certains ouvrages d'art de l'aqueduc. Une zone de 380 ha qui englobe le site de 165 ha autour du Pont, est protégée au titre des « Sites » et a été proposée dans le rapport d'évaluation comme « zone tampon ».

L'application de ces législations a ainsi garanti le principe de non-covisibilité avec le pont et les autres ouvrages d'art de l'aqueduc lors de la construction des bâtiments qui abritent services et offres muséographiques sur le site.

La structure de gestion, un établissement public de coopération culturelle

En 2003 a été créé un Etablissement public de coopération culturelle, instrument de gestion partenariale qui associe l'état et les collectivités locales.

L'EPCC est administré par un Conseil d'administration de 25 membres qui réunit des représentants de l'état, du département, des communes riveraines et de la région Languedoc-Roussillon depuis octobre 2006, affichant ainsi sa volonté de s'impliquer fortement dans la politique de valorisation du site.

Un président : William Dumas, vice-président du Conseil général du Gard
Un directeur : Bernard Pouverel

Le conseil scientifique et culturel

Le conseil scientifique et culturel a été à l'origine de la définition du programme scientifique et culturel sur lequel s'est fondé le programme muséologique. Il avait procédé aussi à l'analyse fine des paysages et formulé des prescriptions pour leur conservation et leur mise en valeur et avait contribué à la préparation des dossiers présentés aux commissions départementale et supérieure des Sites.

Dans le cadre de la création de l'EPCC, le conseil scientifique et culturel a été institué à titre permanent. Il est présidé par Jean-Luc Fiches, archéologue, directeur de recherche au CNRS.

Il regroupe des experts dans les domaines de la recherche archéologique et historique, de la conservation du patrimoine et de l'architecture, de la conservation des musées, de la médiation culturelle, de la protection des sites et des paysages, et de la gestion des espaces naturels (ONF).

Il se réunit régulièrement plusieurs fois par an. Il s'implique dans la poursuite des recherches archéologiques, historiques et architecturales sur le monument, ainsi que dans les recommandations de gestion.

Le plan de gestion sur le site du pont du Gard

Le plan de gestion global doit permettre de garantir la conservation du Bien, sa mise en valeur et surtout sa présentation à un public très nombreux de 1,2 million visiteurs par an.

Le plan de gestion prend en compte de multiples paramètres. Il n'existe pas de document unique mais un ensemble de dispositions qui concourent à une gestion globale.

L'aménagement du site tel que nous pouvons le découvrir aujourd'hui fut le premier acte de la gestion puisqu'à cette occasion fut conduite une vaste opération de requalification des abords. Et, en janvier 2004, dans le cadre du dossier de labellisation « Grand site de France », le site s'est engagé à respecter les grands principes de la gestion qui furent à cette occasion réaffirmés :

. Une gestion de la fréquentation touristique menée de pair avec une réhabilitation paysagère par l'identification de trois entités :

- **un espace de vie** où est regroupé l'ensemble des services, les espaces muséographiques, les espaces commerciaux ont été regroupés en un seul lieu sur chaque rive (56 ha)
- **un espace de découverte** canalisant un flux modéré et maîtrisé de visiteurs (49 ha)
- **un espace** constitué par les massifs forestiers où la pénétration du public n'est pas encouragée (60 ha).

. **Un programme d'aménagement du site à 10 ans en constitue l'outil de gestion.** Il prévoit la réduction des risques (inondations et incendies), la poursuite de l'aménagement des parcours de découverte, les travaux d'entretien annuel, *etc...*

. Un programme d'activités culturelles triennale encadré par une charte d'usage du site.

Ses enjeux : le contenu des manifestations doit être en adéquation avec l'esprit des lieux, le respect du site, l'objectif étant de définir les possibilités et limites d'usage du site et d'engager les différentes parties au respect d'un cahier des charges. En cours d'élaboration, il est étudié par le conseil scientifique et culturel du site.

. **Des outils d'évaluation** constitués par des enquêtes de fréquentation annuelles qualitatives, des statistiques de fréquentation par le contrôle des entrées au parking et dans les espaces muséographiques, le rapport annuel d'activité.

. **Un observatoire photographique du Paysage**, mis en place en 1998 par la Direction de l'aménagement du territoire (DATAR) dans le cadre de la politique des opérations « Grands

Sites ». Le site du pont du Gard organise la collecte, chaque année, de 25 clichés pris selon le même angle de vue, déterminés par un comité de pilotage (représentants du Service départemental de l'architecture et du patrimoine, de la Direction régionale de l'environnement, de l'Office national des forêts). Il se réunit une fois par an pour évaluer la qualité de la gestion du site, à partir de l'analyse des clichés.

Voici donc exposées les grandes lignes du plan de gestion du site du pont du Gard. Les réponses à cette problématique sont certainement très différentes eu égard aux spécificités de chaque site du Patrimoine mondial et il semble tout à fait opportun de confronter les expériences en la matière. C'est bien l'objet de cet atelier.

Melle Amandine Leopold Projet Qualicities

Le projet européen Qualicities a été initié par l'alliance des villes européennes de culture. Il s'agit d'une expérience intéressante de normalisation de type Afaq-Afnor avec comme base un référentiel basé sur : la valorisation, le déplacement, la communication, la vie locale autour du patrimoine et la conservation.

Durée du Projet: Du 01 mai 2005 au 01 Octobre 2007.

Partenariat :

Deux groupes constituent le partenariat :

- Le groupe directeur pour la mise en place du processus de qualité. Ce groupe est constitué de :
La Commune d'Anderlecht (Belgique) leader du projet, la ville d'Arles (France), la ville Ubeda (Espagne), la ville de Cosenza (Italie), la Ville d'Evora (Portugal), la ville de Tolède (Espagne), la Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée (France) et la région de Baranya (Hongrie).
- Le groupe test est constitué de : La ville de Mertola (Portugal), La ville de vienne (France), la ville de Tours (France), La ville de Olomouc (République tchèque), la ville de Isla (Malte), la ville de Birgu (Malte), la ville de Bormla (Malte).

Objectifs :

Le projet « *Qualicities* » « Qualité du développement urbain basé sur l'accroissement des compétences des villes et régions d'histoire » a pour but de :

- Professionnaliser les collectivités : diffuser une approche globale du développement local (économique, social, culturel, environnemental) et créer les conditions favorables au développement des compétences de ses équipes.
- Professionnaliser le réseau dans son fonctionnement : se doter d'un langage commun sur les métiers, disposer d'outils nous permettant de mettre en application la Charte, favoriser les échanges d'expertises entre membres ...
- Permettre une communication externe et interne (des villes et du réseau) plus offensive à travers un label européen de qualité des politiques de développement local.

Résultats escomptés :

Le résultat principal du projet sera la création d'un label de qualité pour le développement durable des villes et régions historiques.

- Identification des bonnes pratiques et des éléments de succès développés dans les villes et régions partenaires, Définition des standards minimum pour la labellisation, de 10 à 15 villes ou régions labellisées.
- Une plus grande efficacité et gestion des politiques de développement durable dans les villes et régions.
- Une meilleure mise en valeur des services et départements des villes et territoires.

Il y a quatre composantes dans ce projet :

1. Composante I / Anderlecht (Belgique)
La coordination générale et le management du projet
 2. Composante II / Arles (France) et Toledo (Espagne)
La définition et la réalisation du système de qualité
 3. Composante III / Cosenza (Italie) et Evora (Portugal)
Test du système de qualité
 4. Composante IV / Communauté d'agglomération Hérault méditerranée (France) et Baranya (Hongrie)
Mise en place et test du label qualité et audits
- Composante V / Arles (France) et Ubeda (Espagne)
Communication, dissémination et pérennisation du label

Au terme des deux années de travail, les villes partenaires, auront créé un label de qualité pour le développement durable des villes et régions historiques.

Le coût total du projet est de 1.112.369,00 euros dont 711.539,25 € financé par les fonds FEDER et 400.829, 75 € par les villes partenaires. Le coût total pour la commune d'Anderlecht réparti sur trois ans est de 188 074,00 euros dont 50% sont financés par les fonds FEDER soit 94.037,00 euros. Ainsi que le coût préparatoire au projet de 24 725 € dont 12362,50 € seront remboursés par les fonds InterregIII C.

Avancement du projet

Le projet Qualicities a débuté en mai 2005, lors de la session de lancement organisée par la ville d'Arles (France). Après cette rencontre, les partenaires avaient pour première mission de lister toutes les bonnes pratiques mises en place dans leur collectivité pour appliquer à la charte européenne des villes et territoires historiques. (www.avecnet.net/charte.html)

A partir de cette base de données des bonnes pratiques déjà mises en place localement, un travail de synthèse a été réalisé en collaboration avec l'équipe d'experts AFAQ AFNOR* Paris, engagée par les partenaires pour les assister dans cette démarche.

L'objectif était de construire un premier référentiel (registre des critères auxquels les villes et territoires déjà partenaires et d'autres, éventuellement candidates, devront répondre pour obtenir le label).

Lors du forum de Tolède en octobre 2005, les partenaires ont pu, dans un premier temps, valider le projet de référentiel de bonnes pratiques et, dans un deuxième temps, prendre connaissance de la suite de la démarche : les collectivités partenaires leaders du projet seraient chargées d'organiser des rencontres locales avec les experts AFNOR, afin de leur donner une

idée plus précise des besoins et des bonnes pratiques nécessaires ou déjà mises en places localement.

Ces rencontres permirent à l'équipe d'experts, d'affiner le référentiel pour le présenter de nouveau aux partenaires lors d'une réunion européenne d'Evora (Portugal) en février 2006.

Cette réunion marqua le début de l'application locale de la démarche.

Dès lors, chaque partenaire a dû créer dans sa collectivité un "comité local Qualicities" chargé de tout mettre en oeuvre pour appliquer, à l'avenir, le référentiel.

Les partenaires leaders se réunirent ensuite à Pézenas (France) en juin 2006. Plusieurs ateliers thématiques tentèrent d'apporter des réponses aux interrogations qui subsistaient sur le référentiel.

Les représentants des comités locaux se sont rencontrés à Ubeda (Espagne) en juillet 2006 pour faire part - une dernière fois avant la phase de test- de leurs commentaires, critiques et suggestions et valider le référentiel.

Le référentiel final est aujourd'hui composé de 10 chapitres et 54 critères qui respectent et traduisent la charte européenne de villes et territoires de Culture. Le référentiel ne sera pas figé, mais révisé tous les trois ans. L'application du label sera également auditée tous les trois ans.

Le processus d'auto-évaluation a débuté et sera suivi, de l'élaboration par chaque partenaire, d'un Plan de Progrès Personnalisé visant à atteindre les objectifs du référentiel; ce plan sera validé par l'autorité politique locale, puis progressivement mis en oeuvre par elle.

A l'automne 2007, un premier audit sera réalisé, qui portera sur l'application, par chaque collectivité, de son Plan de Progrès Personnalisé, en vue de l'attribution du label aux partenaires respectant le référentiel.

*AFNOR = Association Française de Normalisation Est-ce que cela a un lien avec le patrimoine mondial ? oui en ce qui concerne la problématique

Georges BONNEFON

Président de la communauté de communes de St Emilion

Pour Georges BONNEFON de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion, qui comprend 8 communes et 6400 habitants sur 7500 hectares, l'inscription a été un déclic pour fédérer les acteurs du territoire et un levier de développement entre les syndicats viticoles, les élus, les habitants, l'OT. Une démarche unique et très innovante s'est mise en oeuvre avec l'élaboration d'un projet de territoire qui comprend 5 objectifs et 38 actions dont 15 sont en cours.

– Création d'une communauté de communes avec révision des POS en PLU et avec comme référence un projet de ZPPAUP intercommunale.

– Instauration d'une véritable charte patrimoniale qui a pour objet de sauvegarder le paysage culturel et de valoriser et développer le paysage culturel (un architecte paysagiste a été recruté pour les habitants, il joue le rôle de CAUE local, projet d'un conservatoire des paysages, etc.).

– Dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire qui inclut un projet de CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) avec l'appui de l'office du tourisme.

– Au-delà de la réglementation en vigueur, un conseil des sages a été créé, qui agit en amont et qui comprend maires, élus, scientifiques et divers acteurs. Il est consulté pour tous les dossiers sensibles avant leur transmission aux services de l'État.

On peut dire que, dans ce cas, l'inscription au patrimoine mondial a été le ferment du développement général du projet de cet ensemble de communes.

Jean-François ROBIN

Directeur de l'office de tourisme de Provins

Jean-François ROBIN, représente l'approche pragmatique de Provins puisque c'est l'office de tourisme qui gère le bien et est le premier investisseur, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise l'ouvrage avec la mairie. L'enjeu du patrimoine mondial, c'est le développement économique. Le patrimoine restauré doit être mis à la disposition des flux passant à proximité. Avec une trentaine de salariés et 2M€ de budget, il a misé sur le développement du tourisme culturel, ce qui a réussi puisqu'en

10 ans la fréquentation touristique a été multipliée par huit (800 000 visiteurs en 2005). Il a mis en place un plan d'animation interne dans la ville dans un souci à la fois de générer des flux financiers et à la fois de garder l'identité et l'authenticité du lieu, protégé par une ZPPAUP.

Une grande variété dans les modes de gestion nous a donc été présentée. Elle est issue de la manière française de prendre des décisions avec des empilements de responsabilités et avec un grand nombre de contraintes et d'acteurs qui ne sont pas décisionnaires, mais qui sont partie prenante. Ces divers plans de gestion sont-ils des laboratoires ? Comment les autres sites procèdent-ils à l'étranger ? Pourrait-il y avoir un processus unique, un modèle pour aborder ces questions de gestion du patrimoine mondial ? Il semble que certains plaident pour un guide de procédure, un référentiel.

Synthèse par M. Jean-Marie VINCENT

Grâce à ces quatre exposés, nous voyons clairement que le concept de « plan de gestion » d'un site inscrit au Patrimoine mondial ne saurait être réduit à l'établissement d'un seul document écrit, si pertinent et précis soit-il. Il faut le considérer dans une acception plus large, intégrant tous les éléments d'une stratégie globale répondant à des impératifs complémentaires mais parfois difficiles à concilier : d'abord la conservation rigoureuse de la valeur universelle de chacun des sites qui a justifié son inscription par l'UNESCO, ensuite la présentation didactique du site pour faciliter sa visite et sa compréhension par les différents publics, enfin sa valorisation économique et sociale au profit des populations locales. Cette stratégie ne peut être définie et conduite qu'en fonction de la spécificité de chaque lieu. En France, nous venons d'en avoir une illustration au travers de ces quatre exposés, nos sites appartiennent à une pluralité de cas : monuments isolés telles les cathédrales de Bourges ou de Strasbourg, séquences urbaines comme la ville haute de Provins, la place Stanislas à Nancy et les quais de la Seine à Paris, centres historiques urbains à Arles ou à Lyon, sites archéologiques circonscrits tel celui du Pont du Gard ou vastes territoires linéaires comme le canal du Midi ou le Val de Loire, chapelet de sites ponctuant les chemins de Saint-Jacques... Cette diversité témoigne de notre histoire culturelle. Par exemple, l'EPCC du Pont du Gard qui nous accueille aujourd'hui gère un site archéologique théoriquement restreint au pont aqueduc, mais celui-ci est inséparable de son environnement ; cela nous a amenés à nous interroger d'une part sur la délimitation exacte du site lui-même, mais aussi sur la définition d'une zone d'accompagnement, dite « zone tampon », qui doit non seulement protéger les abords paysagers du pont aqueduc mais bénéficier également du dynamisme de la gestion de celui-ci. Saint-Émilion est un cas certes différent puisque le site lui-même est constitué par un très grand territoire viticole largement ouvert. Cependant, dans ces deux cas, ce sont des ensembles paysagers qu'il faut gérer globalement d'abord pour les protéger, mais également dans une perspective de développement local. Il faut enfin souligner la nécessité d'un accompagnement scientifique de cette gestion permettant d'aller toujours plus loin dans la

démarche de compréhension de la spécificité du site, dans l'identification claire des valeurs justifiant son inscription, de définir ainsi un cadre rigoureux pour le choix des modes de gestion. Dans le cas de l'EPCC du Pont du Gard, ce rôle est assuré par le Conseil culturel et scientifique présidé par Jean-Luc Fiches, archéologue directeur de recherche au CNRS. Souhaitons que chaque site puisse, sous une forme ou sous une autre, se doter d'une structure jouant un rôle analogue qui me paraît très bénéfique.

MERCI A M. TREMBLAY, M. NOURISSIER ET M. VINCENT POUR LEURS INTERVENTIONS

Ville d'Arles

Soirée du 18 octobre 2006

Introduction musicale « Musica para vihuelas » Musique du siècle d'or Espagnol, Luc Gaugler et Rene Villermy.

M Hervé Schiavetti,
Maire d'Arles

M. Le président Vauzelle je vous remercie de nous rejoindre. Merci à l'ensemble des Maires, Adjoints, conseillers municipaux, directeurs des villes et sites présents ce soir. Merci à l'adjoint au patrimoine de la ville d'Arles, Christian Mourisard, pour avoir travaillé avec le site du Pont du Gard à l'organisation de ces rencontres.

Je vous reçois avec Michel Vauzelle, qui a été Maire d'Arles précédemment, et vous êtes ici dans la salle du conseil municipal de la ville d'Arles qui est occasionnellement occupée par des réceptions de cette nature. L'hôtel de ville d'Arles dans lequel nous nous trouvons abrite la mystérieuse voûte conçue dès 1673 par l'architecte Jules Hardouin Mansart dans le hall d'entrée (salle des pas perdus), dont aucune pierre ne peut être décelée. La salle d'honneur n'a subi que peu de modification depuis les années 30.

Arles est classée sur la liste du patrimoine mondial au titre de ces monuments romains et romans.

Aujourd'hui, le patrimoine est porté avec une force insoupçonnable il y a quelques années. Il n'y a qu'à remarquer la bataille conduite par le Maire du Havre pour obtenir son classement et la bataille que d'autres conduisent pour obtenir un classement, cela montre bien que ceux qui s'attachent à des valeurs, qui sont celles du travail de l'homme, technique et intellectuel, donne aujourd'hui à connaître une dimension humaniste, qui porte des valeurs fondamentales d'ouverture en direction de l'autre et de partage de connaissances qui nous apparaissent de façon évidente et à faire prévaloir.

Lorsque nous restaurons un monument, sans doute existe-t-il aussi cette dimension politique. Aujourd'hui la conservation n'est pas qu'un geste technique, qu'une connaissance, qu'une restitution de pierre. Elle a une dimension qui projette vers l'avenir et vers un avenir que nous espérons tous d'ouverture, de partage des sites et donc de partage des connaissances des civilisations, des cultures et nous espérons un jour qu'un gouvernement du monde aurait la sagesse de consacrer des fonds au patrimoine mondial et ainsi nous pourrions courir de colloques en colloques de l'UNESCO et nous délecter plus encore par vos connaissances et vos savoirs.

Enfin je voudrais devant vous rendre un hommage particulier au président de la région PACA tout simplement parce que si nous pouvons restaurer l'amphithéâtre et le théâtre antique à Arles aujourd'hui, c'est parce qu'un contrat de plan a été signé en 1999 avec M. Jospin, premier ministre du gouvernement de l'époque et que pour la première fois dans notre pays, un conseil régional a été signataire d'un contrat de plan patrimoine. Grâce à ce contrat de plan ces monuments peuvent être restaurés en laissant au propriétaire, la commune d'Arles, une charge équivalente à 5% du montant des travaux réalisés. Cela sans doute fait rêver beaucoup de Maires et d'Adjoints à la culture ou au patrimoine qui sont présents ici. Je vous invite à vous mobiliser auprès de votre président de conseil régional afin que vous puissiez conduire ce même travail qui a une dimension économique qui n'est pas à négliger au moment où les crédits sont malheureusement plus rares en terme de restauration du patrimoine. Notre commune aura un développement qui sera social, humain et économique et culturel. Je pense notamment depuis 1985 à l'installation des éditions Actes sud qui réalisent 55 millions de

chiffre d'affaires, à l'installation deux ans plus tard d'Harmonia Mundi qui réalise 60 millions d'euros de CA et qui emploient chacune entre 150 et 200 personnes.

Le choix qui a été fait après une période industrielle a été de se tourner vers un développement culturel extrêmement fort qui permet de nous poser dans un espace de villes culturelles que sont Avignon, Nîmes, Montpellier, Aix et Marseille et qui nous permet d'exister dans un bassin méditerranéen qui mérite, je l'espère, un avenir plus joyeux que celui que nous connaissons. Pour toutes ces raisons je crois votre travail indispensable pour nous qui avons en charge pour un temps la responsabilité d'une collectivité publique. Ici, à Arles, c'est la plus grande commune de France (76000 hectares) et elle a au titre du patrimoine architecturale et environnemental, valeur d'exemple et votre présence nous permet de mettre en évidence cette exemplarité.

Et de cela je vous remercie infiniment et je vous souhaite de très bonnes journées de travail. Sachez que la Ville d'Arles, le département des Bouches du Rhône, son président Jean Noël Gérinni et la Région PACA avec son président Michel Vauzelle qui le démontre encore une fois ce soir en étant parmi nous, seront à la fois attentifs et actifs dans le réseau pour que vous puissiez faire prévaloir votre travail, vos valeurs et votre intelligence.

M. Michel VAUZELLE Président de la région PACA

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Pour ceux qui connaissent moins l'histoire d'Arles que nous, j'ai la satisfaction d'avoir en Hervé Schiavetti, quelqu'un qui je me plais à le répéter, chaque fois que je quitte un fauteuil, prend ma place en pleine accord et en pleine intelligence. J'ai été Maire d'Arles, il est mon successeur et je m'en félicite chaque jour, j'ai été conseiller général et il m'a succédé, à la présidence du parc de Camargue ça a été la même chose, à la présidence du SIMADREM également... donc maintenant je regarde un peu le siège ou je suis assis parce que cette habitude est agréable mais enfin ne précipitons pas le mouvement.

En tout cas merci M. le Maire parce que vous êtes trop modeste et vous prenez toute votre part à l'œuvre que nous saluons aujourd'hui.

Je voudrais également rendre hommage à M. Mourisard, Maire adjoint, qui apporte beaucoup de dévouement et de compétence à cet élément de nos activités.

Je sais que cette journée a été une journée studieuse. Je suis heureux d'avoir été invité à vous rejoindre à Arles puisque mes fonctions me conduisent de Gap à Nice, de Nice à Avignon, d'Avignon à Marseille où se trouve le siège de la région. Inutile de vous dire que c'est une région qui est riche en matière de patrimoine naturel et monumental. C'est pour nous un grand sujet de préoccupation que d'être à la hauteur du patrimoine dont nous avons hérité pour le transmettre de manière convenable à nos enfants et également ouvrir ce patrimoine au plus large public.

Je voulais saluer le travail que nous faisons très bien avec le ministère de l'environnement, avec le ministère de la culture, je remercie leur représentant, avec les organisations qui sont ici représentées et saluer en vous, quelques soit vos fonctions, vos compétences et votre militantisme pour une cause qui sert la politique au sens le plus noble de ce terme c'est-à-dire « la gestion de la cité des hommes » puisqu'il s'agit du patrimoine de l'humanité et je pense que lorsque l'on voit le travail qui est fait par vous tous on doit vous rendre hommage parce que grâce à votre volonté, votre foi, vos efforts nous pouvons défendre notre liberté et notre identité culturelle et le fait que non seulement les savants mais également le peuple puisse être fier de ce patrimoine culturel est très important. Que les enfants connaissent les racines de leur culture, qu'ils puissent s'épanouir même sans ouvrir un livre, en se promenant dans une ville, ça ne serait pas possible sans la préservation du patrimoine.

Quand j'étais plus jeune et que j'allais à Rome, je m'émerveillais de voir les enfants qui jouaient au ballon sur la place Navonne. Tous ceux qui ont la chance de jouer, enfants, dans le Campo Marte dans cet espace extraordinaire parce que je crois qu'une personne ayant grandi dans cet ensemble extraordinaire de beauté n'a pu qu'en bénéficier. La préservation de notre patrimoine permet donc à chacun de se sentir bien dans sa personne et dans sa propre culture sans pour autant que cette fierté de sa culture ne se transforme en xénophobie, en rejet de l'autre, en sentiment de supériorité à l'égard de l'autre parce que précisément c'est ça la patrimoine mondial, c'est que chacun y trouve son compte en fierté nationale ou régionale et en même temps c'est une main tendue à l'autre qui doit avoir accès à ce patrimoine et à cette beauté de même que nous devons pouvoir accéder à la beauté que détiennent d'autres populations de par le monde et cela ne peut pas se faire sans vous et sans ce réseau que vous nourrissez.

Je pense par exemple au réseau qui relie les villes méditerranéennes autour du patrimoine de la Rome Antique. C'est quelque chose de très important aujourd'hui que la méditerranée n'est pas un lac de paix qu'il y ait des vestiges que se sont appropriés le peuple algérien, le peuple marocain, le peuple tunisien aussi bien que le peuple libanais et que le peuple libyen et tant d'autres...je ne pourrais citer tout le pourtour de la méditerranée parce que cela permet de créer un lien culturel et identitaire qui rapproche et qui ne fait pas au contraire éclater un environnement politique extrêmement difficile en ce moment. Je crois qu'il y a ce soir des représentants de Tunisie et du Liban, je les salue avec beaucoup de chaleur.

Voilà donc ce que je voulais vous dire, vous servez en somme, à un moment où nous sommes menacés non pas par une fracture sociale mais par une explosion de fractures multiples dans notre société et dans notre région méditerranéenne, à ce que se rapprochent les générations, c'est-à-dire que vous nous permettez de lutter contre la fracture intergénérationnelle qui est un danger, vous rapprochez les peuples et vous rapprochez les couches et les catégories sociales parce qu'un monument comme l'amphithéâtre que nous avons à Arles est comme un livre ouvert et les enfants des quartiers défavorisés peuvent avoir accès à ces monuments et bénéficier de cette pédagogie de la beauté que dégagent les villes et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.

C'est un grand merci que je vous adresse à tous au nom de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Ville d'Arles

Journée du 19 octobre

Le partenariat international

La politique des institutions concernant le patrimoine et le partenariat international

M. Christian MOURISARD

Adjoint au maire d'Arles délégué au tourisme et au patrimoine

Je suis très heureux de vous recevoir dans ces salons de l'archevêché. C'est un lieu fort en histoire, qui sert aujourd'hui et de façon provisoire de salle d'exposition pour les rencontres internationales de la photographie.

Nous ne devons pas nous contenter de l'aspect prestigieux et honorifique de faire partie de la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Dans la continuité des travaux menés hier, je crois que nous nous devons de valoriser nos sites et de partager le maximum d'expériences tant au niveau national qu'international.

A ce titre je propose de donner la parole de M Baillon.

M. Daniel BAILLION

Conseiller culturel à la commission nationale française pour l'UNESCO

Merci Monsieur Mourisard pour cette introduction.

Le réseau des sites français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO existe. C'est une évidence même si l'entité juridique n'est pas créée en témoigne le nombre de personnes présentes et la consécration de l'un des ouvrages du guide vert français Michelin à ces sites. Ce réseau existe et il a des préoccupations et des attentes que nous avons écoutées hier dans les ateliers. Les sites recherchent des avis d'expertises. Ils souhaitent échanger et partager autour de problèmes communs, de valeurs (convention UNESCO). Mais la question se pose maintenant de comment faire fonctionner ce réseau comme «chaîne de concertation et lieu d'échange intellectuel», c'est ainsi qu'il a été si bien défini hier.

Je vais donc à présent évoquer la commission nationale française pour l'Unesco qui est associée à ces rencontres.

La commission a pris part à l'organisation de ces rencontres dans le passé et notamment l'an dernier à Lyon.

Qu'est ce que la commission nationale française pour l'UNESCO ?

(Des brochures ont été déposées à l'entrée de la salle de conférence). C'est un organisme français de liaison avec l'UNESCO. Les états membres de l'Unesco disposent tous d'une commission nationale qui régit les relations avec les responsables Unesco. La commission nationale française fonctionne sous la tutelle de trois ministères (Culture, affaires étrangères et éducation nationale et de la recherche).

200 membres composent cette commission et se répartissent en 4 comités qui correspondent aux grandes missions de l'Unesco :

- sciences
- éducation
- culture
- communication.

Les grandes missions de la commission nationale sont au nombre de trois :

- liaison et d'exécution des programmes de l'UNESCO sur un plan national et international.

Nous pouvons servir à cet égard de relais pour donner aux travaux de votre réseau une dimension internationale à la fois dans la volonté de partager votre expérience et de bénéficier de l'expérience des autres pays.

- laboratoire d'idée et force de proposition
- mission d'information (bulletin de liaison, site Internet)

De cette ouverture internationale, la commission a déjà, en liaison avec certains d'entre vous, donné la preuve dans le passé. Le patrimoine mondial n'est pas seulement une distribution de prix d'excellence mais aussi des actions de solidarité. Dans le cadre de l'opération « Fleuves et patrimoine » qui a été piloté par la mission du Val de Loire la commission a participé au drainage d'une somme importante auprès de « Croisi-europe » qui servira au développement de la coopération internationale dans le cadre de la convention France-UNESCO.

Un autre exemple concerne le secteur de l'éducation, dont tout l'intérêt pour les sites de patrimoine français a été exprimé hier. Un projet d'atelier a été créé sur le site du Pont du Gard en liaison avec le centre du patrimoine mondial et le centre national de documentation pédagogique. Le réseau des écoles associées à la commission nationale était présent dans ce projet et je crois que dans un tel programme peut s'inscrire une démarche de développement durable.

Le point de convergence entre votre réseau et la commission m'apparaît donc assez naturel. Pour jouer un rôle de liaison avec l'UNESCO, pour participer à la communication (centraliser l'information, éditer peut-être une brochure, éventuellement développer un projet de cartes de vœux...), pour partager et développer votre réflexion. ICOMOS était très présent dans le passé de cette réflexion, nous y avons aussi été associé. Le réseau des experts de la commission nationale peut être réuni sur un point particulier que vous souhaiteriez voir traiter.

La commission peut aussi vous accueillir. Des locaux sont disponibles à Paris. Et elle peut vous aider à organiser les événements à venir.

Voici le message très concret que je voulais vous faire passer. Il a été largement inspiré par la volonté que j'ai ressentie hier.

Nous restons donc à votre écoute.

Je veux pour terminer remercier les organisateurs : M. MOURISARD, pour la ville d'Arles et M. POUVEREL, pour le site du Pont du Gard que je n'ai malheureusement pas encore rencontré parce que je suis nouveau dans cette commission et pour leur aide très efficace Lidianne ESTEVE et ses collègues.

Intervention dans la salle :

J'ai une question sur les programmes en matière d'éducation, puisque nous avons été associés avec le Pont du Gard à un travail préparatoire. Vous avez dit que le projet était en cours de finalisation avec le centre national de documentation pédagogique, et j'aimerais en savoir plus.

M. Daniel BAILLION

Ma collègue, conseillère pour les questions éducatives et M. J.P. REIGNER, secrétaire général adjoint de la commission, sauront mieux répondre à cette question. Je leur transmettrai cette interrogation. N'hésitez pas à me contacter par Internet à ce sujet (daniel.baillon@diplomatie.gouv.fr).

Mme Anne Marie COUSIN :

Pour les sites candidats au patrimoine mondial, êtes-vous un passage obligé ou un intervenant possible qui peut appuyer des dossiers, un intervenant stratégique, technique... ?
Quel est votre rôle et votre pouvoir ?

M. Daniel BAILLION

La centralisation des demandes à l'égard du patrimoine mondial est effectuée par le ministère de la culture et le ministère de l'écologie et du développement durable qui établit la liste indicative à l'occasion de réunions dans lesquelles la commission est présente. Je sais que beaucoup de demandes vont directement vers l'UNESCO et qu'il y a une certaine confusion sur la procédure à suivre et je crois qu'un effort de coordination devra être entrepris et qu'un code de bonne conduite peut-être pourra être présenté sur notre site Internet.

Mme Isabelle LONGUET

Une réflexion s'est développée depuis deux ans pour mettre en place une procédure beaucoup plus établie pour le dépôt des candidatures.

Un comité national des biens français du patrimoine mondial et la commission nationale pour l'UNESCO fait partie de ce comité qui est présidé par les deux ministres en charge de l'écologie et de la culture et par le délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, une autre structure. Ce comité examine toutes les demandes d'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO et conseille les ministères sur la liste indicative. Tout un travail a été fait sur un réexamen de la liste indicative. En parallèle au travail d'évaluation des biens inscrits (= rapport périodique), en parallèle à vos travaux de structuration et d'organisation, ce sont aussi développés des travaux de rationalisation de la procédure d'inscription au patrimoine mondial.

M. Christian MOURISARD

Ces éclaircissements étaient je le crois nécessaires. Nous pouvons désigner un 1^{er} référent, M. Daniel BAILLON, qui fera le lien entre ce futur réseau avec la commission nationale française pour l'UNESCO.

M. Olivier Poisson, Section française d'ICOMOS

Je remercie les organisateurs de ces rencontres. Je pense que la section française d'ICOMOS dont la Ville d'Arles est membre, et c'est une spécificité de cette section française que de compter parmi ses membres un assez grand nombre de collectivités territoriales.

Hier, vous avez pris la décision de constituer ce réseau et j'ai bien pris note de l'objectif d'arriver l'année prochaine à une AG constitutive, donc finalement ce que j'aimerais poser la question du rôle que peut jouer la section française d'ICOMOS par rapport à votre réseau.

ICOMOS est le conseil international des monuments et des sites, c'est une ONG née il y a une quarantaine d'année et qui réunissait à l'origine les professionnels du patrimoine. La section française est une des sections les plus importantes. Elle réunit 700 personnes et elle a cette caractéristique de s'être ouverte à l'ensemble des acteurs du champ patrimoine.

Etre membre de la section française c'est affirmer un engagement général de préservation du patrimoine et de collaboration internationale. ICOMOS est désigné par la convention du patrimoine mondial comme l'organisme consultatif, l'évaluateur, celui qui propose les décisions au comité du patrimoine mondial. C'est donc un lieu stratégique de réflexion et d'action.

ICOMOS peut jouer un rôle d'appui et d'expertise au sein de votre réseau. Il a existé au sein de la section française une groupe de travail sur le patrimoine mondial qui aujourd'hui ne se réunit plus et je pense qu'il serait d'actualité de le reconstituer en prenant exemple sur l'interface ICOMOS du réseau grand site qui est très actif. Plusieurs thèmes pourraient être développés dans ce groupe de travail :

- une réflexion sur le patrimoine mondial en général (historique et évolution)
- une réflexion sur les sites français du patrimoine mondial (définition des biens, gestion des biens)
- réflexion sur le patrimoine immatériel
- réflexion internationale avec les autres sections d'ICOMOS

En tout cas vous êtes tous les bienvenus pour participer ou encore adhérer à ICOMOS.

M. Gilles NOURISSIER

Mon rôle au sein d'ICOMOS, est de mettre au point la base de donnée des membres d'ICOMOS. C'est un long travail et j'ai récemment trouvé un sponsor qui finance cette grosse opération, qui consiste à faire une base de donnée des 8500 membres ICOMOS des 120 pays représentés. Cette base de donnée sera accessible de 4 façons différentes

- un accès grand public où l'on aura accès à une certain nombre de CV d'experts anonymes.
- Un accès administrateur où l'on aura accès à ces CV mais où le nom de l'expert apparaîtra
- Les comités nationaux et les comités scientifiques auront un accès propre
- Et enfin ICOMOS international aura son propre accès.

Cet outil est l'outil unique qu'ICOMOS a choisi pour mettre à disposition toute l'information sur ses membres.

La grande question politique sera de savoir qui a accès à chacun des 4 niveaux d'accès que je viens d'énumérer. En tout cas les administrateurs nationaux auront accès à 98% de l'information sur cette base de donnée. C'est une première mondiale.

M. Christian MOURISARD

On peut se féliciter de cette demande de collaboration de l'ICOMOS. Qui n'est qu'un retour naturel des choses puisque cet organisme a initié l'idée de la création d'un réseau des sites français.

Les réseaux du patrimoine

Le réseau Arc Latin

M. Bernard DELHOUME

Direction générale des affaires européennes, conseil général du Gard

Je remercie les organisateurs de ce colloque. Permettez moi de vous dire tout le plaisir que j'ai eu ce matin à traverser le Rhône pour vous rejoindre dans cette ville magnifique d'Arles.

L'arc Latin est un réseau qui se place dans l'Europe. En 1999, les pays de la méditerranée se sont rassemblés pour travailler sur l'Arc latin et plus précisément les collectivités de niveau 2 qui sont les provinces Italiennes, les Conseil Généraux français et les diputaciones espagnoles, toutes situées sur la côte méditerranéenne.

Nous regroupons aujourd'hui 65 collectivités italiennes, espagnoles et françaises avec un travail qui s'est fait tout d'abord au niveau des administrations et des fonctionnaires de ces collectivités, qui ont été rejoints très rapidement par leurs Elus et leurs Présidents, de manière à essayer de leur coordonner un certain nombre de leurs activités.

Nous représentons environ 8% de la population européenne, soit 44 millions d'europeens, c'est dire l'importance de ces populations et par rapport au nouveau programme européen qui va naître pour la période 2007-2013 que nous souhaitons pouvoir faire entendre notre voix au sein de la commission européennes et défendre notre identité et notre diversité. A ce niveau là nous avons beaucoup de points communs avec le réseau que vous êtes en train de créer aujourd'hui.

Un espace de coopération qui permet de joindre l'ensemble des collectivités autour d'actions concrètes sur le terrain dans les domaines de l'aménagement rural, du développement, de l'écologie, de l'innovation et dans le domaine de cette construction de la citoyenneté européenne.

Une plate forme Arc Latin permettant de définir des actions communes, de les défendre à la fois sur l'ensemble de notre rivage méditerranéen mais également au niveau de la communauté européennes dans sa globalité.

Une stratégie intégrée, une concertation périodique, des projets et une coopération avec la rive Sud de la méditerranée. On connaît bien la problématique lourde autour des flux migratoires et des difficultés qu'ils causent en Europe d'où la nécessité de travailler avec la rive Sud pour pouvoir permettre un développement harmonieux de cette immigration.

Dans ce cadre là, l'Arc Latin est devenu un acteur de ces trois Etats et des catégories de collectivités qu'il représente de manière à permettre de mettre en œuvre des actions de 'lobbying' auprès de la commission, des différentes instances de l'Union Européenne.

La composition de notre association :

Depuis novembre 2004, le Conseil Général de l'Hérault, et son président le sénateur André Vézinhel, préside l'Arc Latin. Nous avons aussi des vices présidents dans les trois Etats qui composent l'Arc Latin. Le secrétariat permanent est géré par la diputacion de Barcelone. Il est en charge d'apporter un appui technique, de représenter l'Arc Latin auprès des différentes instances et d'assurer un support à l'ensemble des groupes thématiques pour leurs travaux.

Le plan stratégique a été adopté en novembre 2005 avec des projets et des groupes thématiques.

Un arc Latin dynamique et reconnu : nous avons été reçu cette année par le président de la Commission Européenne. Nous organisons fin novembre des journées portes ouvertes à

Bruxelles où nous rencontrerons l'ensemble des députés et des commissaires européens pour apporter les témoignages de la méditerranée.

Six groupes thématiques ont été définis :

- économie et innovation : mettre en œuvre une série de travaux pour développer l'économie dans le cadre de la stratégie de Lisbonne
- territoire et développement durable : je vous lance un appel à ce sujet car nous avons beaucoup de travail en commun en terme de défense du patrimoine, de travail sur l'héritage et sur la conception du tourisme historique et durable.
- citoyenneté : comment développer une citoyenneté européenne ? Comment prendre en compte l'immigration ?
- égalité des chances
- coopération et actions avec la rive Sud
- culture

Vous êtes convié à venir participer à ces travaux de recherche sur les thèmes qui vous intéressent.

Le contact est cooperation@cg30.fr

M. Christian Mourisard

M. Delhoume, merci. Arc Latin et ses membres participent-ils à des projets européens ?

M. Bernard Delhoume

Bien sur. Je vais citer notamment deux grands projets auxquels nous participons :

- nous nous réunissons à Séville le mois prochain pour le projet 'Incendi' sur la prévention contre les feux de forêt. Recherche de systèmes automatiques qui permettent de lutter contre les incendies.
- le projet 'Aquamed' concerne les zones humides dans le but de mettre en place un certain nombre d'outils de coopération entre ces zones (élevage taurin, eco tourisme...)

Nous avons des liens de coopération avec différentes collectivités. Le Conseil Général du Gard va par exemple entamer une coopération autour du thème du handicap avec la mairie de Rabat.

L'AG 2004 a été organisée à Zarsis pour montrer combien notre coopération avec la rive Sud de la méditerranée nous tient à cœur. Nous souhaitons aider au développement harmonieux de ces pays et faciliter les échanges entre nos pays.

Les prévisions de l'INSEE d'ici à 2050, étant donné nos faibles taux de fécondité en France en Italie, en Espagne, on se rend compte que nous ferons de plus en plus appel à l'immigration et nous avons le devoir de considérer que nous avons une responsabilité dans ce domaine.

M. Christian Mourisard,

J'ai le plaisir d'avoir à mes côtés, pour cette deuxième partie de la matinée, Mme Mechtild ROSSLER, chef de l'Unité Europe au centre du Patrimoine Mondial, Mme Isabelle LONGUET et M. Marc GARBALLIDO qui est conseiller régional Midi Pyrénées et président de l'association les Chemin de St Jacques de Compostelle et M. Michel BRODOVIDCH, architecte et urbaniste en chef de l'Etat aux Ministères de la culture de l'équipement et de l'écologie.

L'Alliance des Villes Européennes de Culture

La ville d'Arles est depuis cette année de l'Alliance des Villes Européennes de Culture (AVEC).

Le réseau AVEC est une association sans but lucratif de droit français dont le siège se situe à la [Mairie de Tours](#) (France). Je salut à ce propos la directrice du service des relations internationales de la Ville de Tours qui est l'un des membres fondateur de l'association.

Ses membres sont des collectivités territoriales (villes, provinces, régions...) désireuses de faire de leur patrimoine un vecteur de développement local durable.

Chaque collectivité associe à sa réflexion et à son action les acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, université, etc.) dans le cadre d'un forum local.

Dans chaque ville, un coordonnateur local est désigné pour s'occuper des relations avec les partenaires locaux.

L'Alliance de Villes Européennes de Culture (AVEC) a les particularités suivantes :

C'est une association européenne ; elle regroupe un nombre limité de collectivités territoriales (villes, provinces, régions...) animées par un objectif commun: optimiser leur action politique et administrative afin de parvenir à un haut niveau de qualité et de professionnalisme dans le domaine de la gestion durable des villes et territoires historiques ;

Elle organise pour ce faire des rencontres et échanges entre élus et techniciens de toute l'Europe ;

Elle crée et développe, au travers de ses membres, des commissions interrégionales autour des problématiques du patrimoine intéressant ses membres :

- participation des jeunes citoyens,
- patrimoine de l'écrit,
- sensibilisation au patrimoine et à l'environnement urbain,
- patrimoine et tourisme,
- patrimoine et nouvelles technologies de l'information

Chacune de ces commissions est présidée par la collectivité membre qui en a lancé l'idée et se développe en petit groupe de travail.

Elle lance et anime des initiatives à l'échelle européenne, lui permettant d'atteindre ces buts, telles que, par exemple :

- la rédaction, en 2000, de la [Charte Européenne des Villes et Territoires de Culture](#)
- la création en 2005, en partenariat avec 6 universités de 5 pays, le ministère de la Culture français et l'appui de l'UE, de [l'Université Européenne du Patrimoine Culturel et Naturel](#), préparant un « Master Européen de Gestion et de Médiation du Patrimoine en Europe » (www.uepcn.org)
- la conception, actuellement en cours, du futur Label Européen de Qualité des Politiques locales de gestion durable des villes et territoires historiques (www.qualicities.org), avec l'appui de l'Union Européenne (programme Interreg IIIC)

Elle travaille en partenariat avec diverses organisations et autorités nationales et internationales (Conseil de l'Europe, ICOMOS, gouvernements, forums européens, etc.)

AVEC participe à ces échanges, afin de contribuer, à sa mesure, à la renaissance d'une dynamique communautaire qui fasse enfin toute leur place aux citoyens, à la diversité de leurs cultures, mais aussi à l'émergence d'une véritable culture européenne commune, humaniste, généreuse et créative, ouverte sur le monde.

Chaque année, les membres, réunis en Assemblée Générale, renouvellent (par tiers) les membres du Conseil d'Administration; celui-ci se réunit au moins une fois entre les réunions de l'Assemblée générale ; il élit le Bureau, qui gère l'association en s'appuyant sur le Délégué Général.

Le Délégué Général anime l'équipe de permanents de l'association et coordonne les activités des membres à travers les Commissions interrégionales thématiques et les projets communautaires.

Chaque réunion est accueillie par une ville du réseau ; ce qui permet à chacun de se familiariser avec les réalisations et la problématique locale dans différentes régions du continent.

Aujourd'hui l'intérêt d'un tel réseau c'est aussi sa participation, à travers ses membres, dans des projets européens financés par la Commission Européenne.

Nous avons participé au projet européen RESIDE qui consistait à valoriser le patrimoine romain en méditerranée en alliant archéologie, métiers d'art et tourisme, et en créant une base de données locale sur le patrimoine. (www.tourisme-patrimoine-antique.com)

En ce moment nous développons deux grands projets européens :

- Le projet MEMO (programme e TEN), porté par la CCI de Nice, avec 11 partenaires. Il a pour ambition de créer une base de donnée interactive sur le thème de l'Histoire et de permettre l'organisation de voyages culturels à partir d'itinéraires personnalisés sur internet. (www.memo.fr)
- Le projet QUALICITIES (programme Interreg IIIC Ouest) rassemble 15 partenaires qui travaillent à créer un label européen pour les politiques locales de développement durable des villes historiques. Pour ce faire ils doivent définir une méthode qualité et un référentiel. Ce projet en est à la moitié de son planning et déjà les villes partenaires sont en train de tester le référentiel du futur label de qualicté. Mais plus qu'un label, Qualicities est un outil pour nous aider à améliorer le mode de gestion de nos collectivités de patrimoine. (www.qualicities.org)

Merci pour votre attention.

L'association des chemins de St Jacques de Compostelle

M. Marc CARBALLIDO

Conseiller régional Midi Pyrénées et président de l'association les Chemin de St Jacques de Compostelle

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de nous avoir invité aujourd'hui.

L'association des Chemins de St Jacques de Compostelle répond à des enjeux politiques et culturels qui sont des enjeux de civilisation.

Nous sommes venus à trois aujourd'hui pour vous présenter cette association. Je suis accompagné par Mme Mayol, directrice, qui porte depuis de nombreuses années les objectifs

de cette association et M Sebastien Penari qui est chargé des relations avec les Elus sur les questions du patrimoine.

Le but de cette association quand elle a été créée en 1990 c'était de faire des anciennes voies de pèlerinage un axe de développement culturel et touristique dans le cadre d'une maîtrise publique et laïque.

L'association assure l'information du publique qui est de plus en plus étendu, elle assure l'accompagnement de porteurs de projets, privés ou institutionnels et elle a l'ambition de qualifier les anciennes voies de pèlerinage, non seulement comme sentiers de randonnée mais aussi comme itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et comme bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Ce qui caractérise le bien lui-même c'est sa complexité. Il est difficilement identifiable à un point géographique particulier. Il est composé de 70 édifices et de 7 tronçons du cheminement dans 13 régions, 31 départements et 64 communes.

Les 7 tronçons des chemins de St Jacques totalisent 160 km et sont des propriétés départementales ou communales.

Cette sélection éclatée sur le territoire nationale repose sur les 3 fonctions des sentiers : la dévotion, le franchissement d'obstacle et l'hospitalité.

Nous considérons aussi les itinéraires parcourus sur l'Europe entière sans souci des frontières. Cela pose des enjeux bien au delà des frontières. L'inscription française date de 1998 et suit l'inscription espagnole qui date de 1993. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le but de ce pèlerinage est la ville de St Jacques de Compostelle et la basilique St Jacques qui elle même a été inscrite en 1985.

En 1987 le conseil de L'Europe a attribué à ce réseau de chemins la qualité d'itinéraire culturel Européen.

Le succès en terme de fréquentation de ce patrimoine pour vous donner quelques chiffres représente 30 000 personnes recensées en 2005 au départ du Puy en Velay. A St Jean Pied de Port on comptabilisait 23 700 passages et 94 000 personnes comptabilisées par l'archevêché de la cathédrale de St Jacques de Compostelle.

Ces chiffres représentent un record qui est en constante progression depuis 20 ans.

La valeur universelle de ce bien résulte à la fois de l'intérêt artistique et historique de chacun des édifices et des sections de sentiers constitutifs, que du renouveau d'une itinérance pédestre qui lui donne une signification contemporaine qui atteste de sa vitalité et qui l'inscrit dans une réalité à la fois économique et humaine. Cela génère un atout et un écueil. Le principal atout c'est que ce bien est porteur de richesses. Il est bien le réceptacle d'une identité commune qui se déploie dans le temps et dans l'espace et qui nourrit les spécificités de chaque site.

Ce patrimoine à un rôle central, je cite le conseil de l'Europe : « En tant que facteur d'identité, de durabilité, de dignité des personnes, il se situe au cœur des logiques du développement durable et comme un élément clé dans la réalisation d'un modèle de société, reposant sur l'usage équitable et raisonné des ressources culturelles et naturelles du territoire, sur la reconnaissance de la diversité et sur le renforcement du lien social. » Je crois que cette formule exprime assez bien ce que les chemins représentent.

En revanche la dispersion du bien est réellement génératrice de difficultés quand à la lisibilité pour le publique et à la perception des responsables locaux (religieuse, touristique, ...).

Il convient de respecter ces particularité et c'est là tous le sens se notre association pour à la fois inciter les collectivité locales à ne pas se cantonner au simples aménagements des sentiers et chemins ou au simples et coûteuses restauration du patrimoine bâti mais à favoriser une perception en terme de patrimoine culturel européen et en terme de solidarité et de partage.

La vaste étendue de ce bien suggère une richesse thématique incroyable :

- le voyage et l'ailleurs

- le merveilleux et le magique
- les mythes et les légendes
- les relations orient occident

Notre association est partie prenante :

- avec la maison de l'Europe à Dubrovnik pour amener notre concours à la rédaction en 5 langues d'un ouvrage sur le personnage de Roland présent dans tout l'imaginaire européen. Il est d'ailleurs le symbole de la ville de Dubrovnik.
- dans le projet via lactea (programme INTERREG IIIB sud ouest) avec des partenaires espagnols et français)

La constitution d'une mise en réseau des sites de St Jacques apparaît comme indispensable à l'intérieur d'un futur réseau des sites français du patrimoine mondial. Ce sous réseau ne peut se constituer sans l'appui des collectivités concernées conjointement avec le ministère de la Culture, la commission nationale française pour l'UNESCO et le centre du patrimoine mondial.

Merci pour votre attention.

M. Christian Mourisard

Adjoint au maire d'Arles délégué au tourisme et au patrimoine

Cette question intéresse tout particulièrement Arles puisque la Ville d'Arles est l'un des départs des chemins. Comme vous l'avez dit, l'impact financier et touristique est mineur en revanche l'impact symbolique est incroyable.

Je crois que de sensibiliser les Elus concernés dans les collectivités des chemins de St Jacques est en effet très important. C'est une démarche nécessaire et on doit se préoccuper de ne pas décevoir les pèlerins qui s'engagent sur les chemins et il y a un danger de pollution des chemins par un phénomène de mise en tourisme de ces derniers.

La convention France - UNESCO

Mme Isabelle Longuet

Nous avons évoqué tout au long de ces journées un certain nombre de réseaux, exemplaires qui peuvent nous apporter des idées ou un soutien pour nos actions futures.

Je vais maintenant évoquer la convention France – UNESCO. Vous avez découvert la commission nationale française ce matin, et voici un autre type de structure. C'est un réseau un peu particulier, ça n'est pas une institution, c'est un accord qui a été signé entre le gouvernement français et l'UNESCO, il y a 10 ans en 1997, et qui a été véritablement opérationnel en 1999. En fait, c'est un espace qui regroupe de multiples partenaires qui peuvent se renouveler. Chacun peut entrer dans ce partenariat et c'est un espace qui crée des projets, qui participe à des opérations et qui est finalement ce que les partenaires en font. Il est co-géré par le centre du patrimoine mondial pour l'UNESCO et pas la DAPA pour la France. On s'emploie à appliquer la convention du Patrimoine Mondial qui a initié les notions de valeur universelle exceptionnelle, de responsabilité partagées. Plus de 830 sites aujourd'hui

sont classés Patrimoine Mondial est l'ensembles des gestionnaire de sites doivent être solidaires entre eux.

D'où l'intérêt de mobiliser tous les acteurs du Patrimoine Mondial en France et dans le monde à respecter cette convention et à sauvegarder leur patrimoine.

Les objectifs plus précis sont :

- l'apport d'une aide à l'UNESCO sur le patrimoine mondial avec une équipe qui s'occupe du suivi de ces sites (le centre du Patrimoine Mondial)
- le mobilisation de l'expertise française et dans le même temps la valorisation du savoir faire français dans ce domaine
- l'articulation du travail avec les collectivités territoriales.

Les particularités de cette convention sont dans les moyens. A la différence de certains Etats qui donnent des fonds (fonds en dépôt) à l'UNESCO, que l'UNESCO utilise ensuite, nous donnons de l'argent mais aussi des moyens humains, des moyens techniques.

Les actions que nous pouvons mener se regroupent en deux catégories :

- assistance préparatoire pour aider les Etats à monter des dossiers d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.
- actions structurantes sur le long terme, aide au diagnostique, formation...

Toutes les actions réalisées sont menées en accord avec le centre du patrimoine mondial et répondent aux besoins exprimés par le comité du Patrimoine Mondial et par le centre. Ce sont des actions pour des pays qui ont peu de moyens techniques et humains pour gérer leur patrimoine et ce sont des actions qui s'inscrivent toujours dans des préoccupations plus larges d'aménagement territorial, de développement local, de développement économique et social. On articule toujours les opérations de sauvegarde du patrimoine avec les grandes préoccupations des Nations Unies (lutte contre la pauvreté, gestion des ressources en eau...)

Quelques exemples d'opérations :

- celui dont parlera Michel BRODOVITCH tout à l'heure, un long travail de collaboration entre la ville de Chinon et celle de Luang Prabang pour aider cette ville qui est en train d'être inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial à gérer son patrimoine. Je la cite en premier car je dirais que la convention France-UNESCO est la fille de cette opération de coopération décentralisée.
- Un programme 'Fleurs et Patrimoine' : il faut intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel et les ressources culturelles en général dans les projets liés à la gestion de l'eau, dans les projets d'aménagement de fleuve qui sont principalement des projets techniques. On utilise ici l'expérience française. L'expérience du Val de Loire dans le plan 'Loire grandeur nature', l'expérience du plan Rhône... tout ce travail mené depuis plusieurs année pour intégrer des préoccupation culturelles dans l'aménagement.

Plus concrètement, on travaille aujourd'hui sur un site, celui du fleuve Niger en mettant en relation des collectivités locales, des structures de recherche, des structures nationales, et on tente de trouver des fonds pour mener des opérations concrètes.

Nous intervenons sur des opération a partenariat multiple, d'envergure plus importante.

- Nous avons publié un guide à l'attention des collectivités locales africaines sur le patrimoine. Un guide de sensibilisation au patrimoine culturel que nous avons présenté au sommet de Nairobi au Kenya.
- Saint Louis du Sénégal, inscrit en 2001 sur la liste du Patrimoine Mondial fait l'objet d'une coopération décentralisée avec la ville de Lille depuis quasiment 30 ans. Nous

avons travaillé avec la communauté urbaine de Lille pour orienter le travail sur une aide à la gestion du centre historique de Saint Louis qui est en train de se dégrader à une très grande vitesse. Un travail a été effectué sur l'inventaire du patrimoine et sur un plan de sauvegarde et de mise en valeur et maintenant il s'agit d'aider la commune et l'Etat à mettre en œuvre la conservation de ce centre historique en passant par la formation.

Pour terminer, je dirais que la convention France UNESCO nous aide à promouvoir ce qu'a fait la convention du Patrimoine Mondial, c'est-à-dire un langage commun sur la patrimoine dans le monde. Nous gagnons ainsi une ouverture beaucoup plus grande sur la culture. Nous apportons une petite contribution à la sauvegarde des sites.

M. Michel BRODOVOTCH

Inspecteur général de l'équipement, conseil supérieur des Ponts

Je suis citoyen d'un pays qui a signé la convention du Patrimoine Mondial et à ce titre je me dois de m'ouvrir et de partager mes expériences avec mes collègues dans tous les pays du monde. C'est la chose la plus importante et en même temps la plus difficile parce qu'on est toujours cloisonné dans nos propres problèmes.

Quand on parle de patrimoine mondial, on parle souvent de nos problématique locale or il s'agit aussi de porter son soutien à des sites nouveaux. Chaque pays devrait faire valoir les autres.

Ce sont aujourd'hui les grandes villes indiennes, qui sont parmi les plus belles villes classées au monde, qui disparaissent peu à peu. Je viens de travailler 5 ans sur Ahmedabad qui était une ville aussi grande que Venise. Ce sont 35 000 immeubles en bois dont 10 à 20000 sont vendus au Galeries Lafayette et revendus ensuite en France sous forme d'encadrement de porte...je me sens responsable de ça.

Il y a vraiment des priorités à l'échelle mondiale. Et je pense que les pays du nord doivent laisser la place pour des sites d'autres pays plus pauvres. Notre premier devoir est d'aller aider les autres.

La problématique des centres anciens est prioritaire et c'est un chapitre important dans la convention France – UNESCO.

La mise à disposition de fonctionnaires et la coopération décentralisée permettent un bon niveau d'expertise en France et surtout à l'étranger.

Nous avons besoin d'un débat permanent entre tous les pays du monde pour progresser dans le domaine du patrimoine. Nous devons travailler à l'échelle universelle.

Coopération en Europe : suivi des rapports périodiques sur l'application de la convention du patrimoine mondial et sur l'état de conservation des biens

Mme Mechtild ROSSLER

Centre du patrimoine mondial

Merci pour votre accueil très chaleureux. C'est un grand plaisir d'être avec vous tous. J'aime beaucoup me retrouver avec les gestionnaires des sites parce qu'ils sont à la base du Patrimoine Mondial. Je vous transmets les salutations du directeur du centre du Patrimoine

Mondial, M. BANDARIN, qui vous demande de l'excuser de ne pas pouvoir être avec nous pour ces deux journées.

Je vais vous présenter les résultats des rapports périodiques en Europe. C'est un travail énorme que vous avez fourni, basé sur l'article 29 de la convention du Patrimoine Mondial qui n'a commencé à être appliqué qu'à partir de 1998. Ce travail donne une évaluation de l'application de la convention par Etat, du respect des valeurs des biens inscrits et donne des informations actuelles sur l'état de conservation des monuments. Cela fournit aussi un mécanisme de coopération régionale. On a coupé l'Europe en 5 sous région, car notre petite équipe travaille sur cinquante pays (2 en Amérique du Nord et 48 en Europe) et nous sommes responsable de 50,2% des sites de Patrimoine Mondial. En six ans nous avons étudié 248 rapports dont 23 de France. Nous avons travaillé pour la première fois avec un outil en ligne donc nous pouvions suivre les évolutions du travail des sites. Et nous avons reçu 100% des rapports de tous les sites des 48 pays. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les organes consultatifs ; ICOMOS, ICN et ICROM avec les états partis.

Nous avons eu des réunions régionales et des réunions globales et notamment une avec le conseil de l'Europe pour explorer les possibilités de coopération entre le conseil de l'Europe et le centre du Patrimoine Mondial.

Finalement nous avons fait une analyse statistique et qualitative. Nous nous sommes servi d'un outil électronique pour faire ces statistiques. Et nous avons fait avec l'aide de consultants une analyse qualitative de vos données.

Nous avons un grand problème de crédibilité du patrimoine mondial en Europe. 60% des sites n'ont pas de plan de gestion. Quand j'ai présenté les résultat au comité du pat Patrimoine Mondial, vous pouvez imaginer la réaction du délégué du Kenya, qui m'a dit : « Mme ROSSLER, vous demandez toujours un plan de gestion pour nos sites en Afrique et vous en Europe vous n'avez pas ces plans de gestion».

Ensuite au niveau des indicateurs des visiteurs par site, arrive en 1^{er} Paris, en 2^{ème} Rome et en 3^{ème} Lübeck en Allemagne et on ne comprend pas ces résultats. C'est une erreur dans cette analyse statistique ce qui prouve les limite de ce type d'analyse.

Nous avons noté le renforcement de la coopération internationale à travers les rapports périodiques en Europe et une meilleure sensibilisation au Patrimoine Mondial au niveau national en effet dans quelques pays, les gouvernement se sont penchés pour la 1^{ère} fois sur la convention et ont décidé de faire quelque chose à ce sujet.

Il y a eu la création d'un réseau des points focaux qui a une vision détaillée des points forts et des points faible de la conservation du patrimoine mondial au niveau européen et au niveau sous régional.

Vous découvrirez dans notre rapport les problèmes rencontrés en Europe : 60% des pays n'ont pas de législation de planification pour la protection du Patrimoine Mondial et 63% des gestionnaires des sites souhaitent améliorer leur système de gestion.

Un autre point d'information du comité du Patrimoine Mondial, pour la première fois dans l'histoire de la convention du Patrimoine Mondial, les deux seuls sites en périls inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial cette année sont en Europe. Un site au Kosovo et l'autre en Allemagne (Dresde).

Un autre problème se pose aussi c'est celui des archives. De nombreux sites n'ont plus en leur possession leur dossier de demande d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Nous avons besoin d'une meilleure compréhension des notions du patrimoine telle que la notion de valeur universelle et de rééquilibrer les législations et les système de gestion entre patrimoine naturel et culturel et des activité en partenariat avec les formations professionnelles.

Les requêtes concrètes pour le patrimoine mondial en Europe :

- Modification des noms des biens : 5 en France qui ont été accordés par le comité du Patrimoine Mondial en juillet de cette année.
- Modification des critères : 1 cas en France
- Modification de la zone tampon : 21 sites en France
- Modification des limites : 9 cas en France dont 3 sont a clarifié

De très nombreux sites souhaitent la modification de la déclaration des valeurs qui a été rédigé avant qu'ils n'entrent sur la liste. Or cette déclaration des valeurs est essentielle pour établir le plan de gestion des sites.

Le comité du Patrimoine mondial a reconnu le travail fournit par les sites mais il a mit l'accent sur l'importance de mettre en place en urgence des plans de gestion dans les sites européens.

Harmonisation des listes indicatives : pour St jacques de Compostelle, le comité du patrimoine mondial et la communauté internationale ne comprennent pas pourquoi il existe 3 site différents qui devraient être liés.

Nous aimerions au centre du Patrimoine Mondial, mettre en ligne à disposition du publique toutes les données récoltées, avec votre permission, parce que nous avons en notre possession 20000 pages d'information sur le patrimoine mondial. Ce doit être la plus grande base de données d'informations sur le patrimoine en Europe.

En dehors de la séance officielle ou j'ai présenté votre travail au comité, il y a eu une réunion entre les pays européen du comité du Patrimoine Mondial où Isabelle LONGUET a présenté l'Atlas français sur les sites du Patrimoine Mondial. Cette initiative a été appréciée et je pense qu'il serait intéressant avec votre soutien de partager ce travail avec d'autre pays d'Europe.

Pour l'Europe de l'ouest, lundi au ministère de la Culture à Paris nous avons une réunion et les priorités sont l'harmonisation des listes indicatives. Les mêmes types de bien sont toujours proposés sur la liste du Patrimoine Mondial. Nous discuterons aussi de la classification et de la redéfinition de la limite des biens, des plans de gestion, de la déclaration des valeurs universelles et enfin le développement de programmes régionaux en partenariats coordonnés entre différentes régions d'Europe.

Nous travaillerons sur le renforcement de la crédibilité des sites du patrimoine mondial.

Prochaines étapes :

- Publication de vos travaux sur le site Internet (avec votre permission)
- Renforcement d'un partenariat avec des sites autours de la méditerranée
- appel de Berlin pour une meilleure collaboration avec l'Union Européenne et le conseil de l'Europe.
- suivi sous-régional

Merci pour votre travail et pour votre attention.

M. Christian Mourisard

Une remarque sur la problématique du plan de gestion :

Cette question pour nous est au centre de nos préoccupations, cependant un plan de gestion n'a rien à voir dans le cadre d'un site unique comme le Pont du Gard ou dans le cadre d'une collectivité. A Arles ce plan de gestion correspond en fait au plan de gestion de la ville entière ce qui n'est pas évident à mettre en place. Notre réseau des sites français, je l'espère, nous permettra de débattre et d'avancer sur ce sujet.

M. Jean Marie Vincent

Je me réjouis d'apprendre que nos instances européennes ont décidé de mettre plus d'argent sur le Patrimoine Mondial.

Qu'en est-il et que doit-on penser de voir naître une liste des sites européens ?

Mme France Quemarec

Ministère de la Culture et de la Communication

Cette liste n'entre pas en concurrence avec la liste du Patrimoine Mondial elle servira simplement à renforcer une identité commune européenne.

C'est une volonté politique et ce sont les ministres européens qui décideront d'inscrire tel ou tel site européen sur cette liste. On travaille aujourd'hui sur ce processus avec 27 Etats européens.

Remarques dans la salle

Je m'étonne qu'il y ait une discussion sur les sites à inscrire sur la liste des sites de Patrimoine Européens. Il me semble que la reconnaissance au titre du Patrimoine Mondial devrait suffire à ce que les Etats européens prennent en compte leur site et ne fasse pas à nouveau une discrimination. L'Europe est comptable devant la communauté internationale des sites qui ont été reconnus. Donc je m'étonne mais je ne sais pas si mon étonnement est partagé.

M. Christian Mourisard

Avant de laisser la parole à Gilles NOURISSIER pour qu'il anime le débat de cet après midi, je souhaite vous parler d'une très belle exposition de photographie qui a eu lieu à Arles représentant 100 sites de la méditerranée inscrits au Patrimoine Mondial. C'est le fruit du travail d'un photographe qui s'appelle Yvon FRUNEAU qui avait pris des clichés dans ces sites uniquement par passion et qui, sous l'égide de l'UNESCO, a lancé cette exposition.

Ces photographies sont tirées sur des supports aluminium, une technique moderne qui donnent une luminosité remarquable à chacune d'elles.

Pour les villes que cela pourrait intéresser, c'est une exposition qui est à votre disposition. M. Bouzid SABEG, directeur du service patrimoine de la Ville d'Arles est à votre disposition pour vous donner de plus amples informations.

Je lance un appel officiel pour savoir quelle ville serait volontaire pour accueillir la 1ère rencontre du réseau des sites français de Patrimoine Mondial.

La ville du Havre était volontaire pour organiser les 4^{ème} rencontres mais nous devons nous renseigner pour savoir s'ils souhaitent toujours nous accueillir.

Les expériences en matière de coopération internationale et le partenariat euro méditerranéen - témoignages

Gilles NOURISSIER,
Directeur de l'Ecole d'Avignon

J'ai beaucoup aimé la remarque de Michel BRODOVITCH ce matin quand il a dit « je suis citoyen d'un pays qui a signé la convention du Patrimoine Mondial » et implicitement je suis un citoyen du monde dans cette approche du Patrimoine Mondial.

Dans cette offre multiple de réseaux et d'expériences qui nous a été présentée aujourd'hui, nous avons toujours le souci des uns et des autres et ça c'est imposé naturellement d'aller chercher un encrage, un morceau de chemin en commun sur à l'extérieur de son territoire.

Mechtild ROSSLER l'a évoqué ce matin, nous devons renforcer la coopération entre les sites et les Etats. Nous devons réfléchir ensemble à ce système très ouvert d'aide mutuelle que nous pouvons imaginer au niveau de projets, du plan de gestion de besoins en expertises.

Nous allons commencer par un témoignage du Liban qui possède 5 sites inscrits au Patrimoine Mondial.

C'est probablement ce dont va nous parler maintenant Jeannine ABDUL MASSIH. Bien évidemment le contexte particulier de l'été dernier et de cette guerre extrêmement rapide et brutale au Liban a forcément des incidences profondes sur ce patrimoine.

Ensuite avec le Maire d'El Jem, en Tunisie, nous nous interrogerons sur le rapport entre le bien du Patrimoine Mondiale et la ville dans laquelle il se situe. A qui profite ce bien ?

SITES LIBANAIS DU PATRIMOINE MONDIAL

Jeannine ABDUL MASSIH,
Experte auprès de la Direction générale des antiquités, chargée de cours à l'université libanaise, chercheur à l'Institut français du Proche-Orient.

Bonjour et merci de m'avoir invité à participer à ces rencontres pour témoigner de la situation des sites de Patrimoine Mondial au Liban après les événements de cet été.

Le Liban compte cinq sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial : le complexe cultuel de *Baalbek*¹, le site de *Tyr*², le site de *Byblos-Jbeil*³, le site omeyyade de *Anjar* et l'ensemble de *la vallée de la Qadisha et de la forêt des Cèdres*⁴.

Quatre de ces sites ont été inscrits en 1984, à la suite de la ratification par le Liban (en 1983) de la convention sur *la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*⁵. S'y est joint le site de *la vallée de la Qadisha et de la forêt des Cèdres* en 1998, seul site inscrit après 1996, date de la soumission à l'UNESCO par le Liban d'une liste de neuf autres sites pour inscription sur la liste du patrimoine mondial :

- *Centre historique de Saida (Sidon)*
- *Centre historique de Tripoli/Mina*
- *Centre historique de Batroun*
- *Monument : temple d'Eschmoun*
- *Ensemble du site naturel des sources et de la vallée de l'Oronte avec les monuments qui s'y trouvent*
- *Ensemble du site naturel de la vallée de Nahr Ibrahim avec les monuments et les sites archéologiques qui s'y trouvent*
- *Ensemble du site naturel de la vallée de Nahr el Kelb avec les monuments et les sites archéologiques qui s'y trouvent*
- *Ensemble du site naturel de la région du Chouf avec les monuments et les sites archéologiques qui s'y trouvent*
- *Parc naturel de l'Île des Palmiers*

Ce classement en 1998 de *la vallée de la Qadisha et de la forêt des Cèdres* est le seul des dossiers ayant alors abouti. La Direction Générale des Antiquités (DGA), dépendant du Ministère de la Culture, a en effet souhaité ralentir le processus d'inscription, du fait de difficultés et de nombreuses contraintes auxquelles elle doit faire face pour conserver et préserver le patrimoine inscrit. Ces contraintes sont d'ordre économique et financier, mais également humain. Le budget, restreint, alloué par le gouvernement au Ministère de la Culture et à la DGA, a pour effet de réduire les interventions et le personnel cadré (personnel du Ministère et de la DGA), scientifique et spécialisé. Or, la DGA étant le gestionnaire et le garant exclusif du patrimoine, cette politique gouvernementale spécifiquement publique freine l'implication d'acteurs privés au niveau national, créant une discordance dans la politique de

¹ Complexe de trois temples dédiés à Jupiter, Bacchus et Venus. Ces temples, attribués à la période romaine, sont construits sur une occupation antérieure dont le plus ancien témoignage remonte au chalcolithique. Dans cet ensemble cultuel, une occupation militaire médiévale prédomine dans le secteur de la cour hexagonale du temple de Jupiter. Il est important de souligner cette occupation, presque continue, depuis le chalcolithique dans le complexe inscrit ; la période contemporaine concerne le reste du site antique sur lequel s'est installé la ville actuelle de Baalbek.

² La ville de Tyr a été fondée à partir du XI^e siècle avant notre ère. Elle comprend aujourd'hui des vestiges des périodes : phénicienne, hellénistique, romaine et médiévale. Comme Baalbek et la plupart des sites du littoral libanais, elle se situe dans une agglomération actuellement fortement urbanisée.

³ Chronologie allant du néolithique à la période contemporaine. La ville actuelle est construite sur la ville médiévale et le site continu à être occupé de manière presque continue, à l'exception de la zone du tell archéologique, protégée et aménagée pour la visite.

⁴ Le cèdre, symbole du Liban (représenté sur le drapeau national) n'est malheureusement préservé que sur une superficie réduite où se trouvent des arbres millénaires. Ce patrimoine national a été classé et préservé dans un parc naturel où les cèdres sont entretenus et préservés. Ce parc naturel surplombe la vallée sainte de la Qadisha également inscrite au patrimoine mondial.

La vallée sainte de la Qadisha, occupée dès le milieu du VII^e siècle par les maronites, est composée de nombreux vestiges (construits et rupestres) et de monastères, datés des XII^e, XIV^e, XVII^e, XVIII^e siècles jusqu'à nos jours.

⁵ La convention sur *la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* a été votée en 1972.

gestion du patrimoine entre les ministères, les centres de recherche, les municipalités et les promoteurs.

Il est évident que, pour un petit pays doté d'un patrimoine archéologique, historique et naturel de cette envergure, il est difficile d'établir un programme de travail efficace avec les moyens disponibles. A cela s'ajoutent des difficultés de gestion et de préservation des sites et monuments, liées à une croissance excessive de l'urbanisation⁶, à une négligence des sites secondaires et peu spectaculaires mais d'une signification primordiale pour l'histoire et le patrimoine⁷, et à un désintérêt total né de cette négligence, laquelle tend à se généraliser dans une population en quête de son identité nationale.

Les projets de développement

Afin de pallier toutes ces contraintes, le gouvernement libanais a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale pour la mise en place du projet *Patrimoine Culturel et Développement Urbain (CHUD)*⁸. Ce projet quinquennal a comme objectifs principaux de *réhabiliter et protéger des sites historiques et archéologiques choisis, tout en favorisant le développement économique et communautaire aux niveaux local et national. Le CHUD vise à améliorer la qualité de vie des habitants résidant à l'intérieur et autour des sites historiques aussi bien qu'à promouvoir le tourisme culturel*⁹.

Le projet s'articule autour de la réhabilitation et de la réfection de l'infrastructure urbaine des sites historiques de Baalbek, Byblos, Sidon, Tripoli et Tyr. Il comprend la conservation et la gestion des sites archéologiques, notamment Baalbek et Tyr, ainsi que le renforcement institutionnel et l'assistance technique à la Direction Générale des Antiquités et à la Direction Générale de l'Urbanisme. Cette dernière composante est constituée de réformes de la législation et de recrutements de personnel qualifié destiné en premier lieu à se perfectionner au sein d'un programme de formation pluridisciplinaire. Il est ainsi prévu de redonner un élan et de nouveaux moyens de travail aux gestionnaires du patrimoine libanais. Cette nouvelle impulsion pourrait aider à relancer un tourisme culturel ralenti au fil des années par la situation politique régionale.

En juin 2006, après deux années d'application du projet CHUD, les interventions de terrain ont permis, à Baalbek, de mettre au jour des vestiges archéologiques inédits au cours des travaux d'infrastructure, mais également de restaurer plusieurs maisons traditionnelles dans les souks. Sur le site de Tyr, les travaux de réaménagement et de mise en valeur ont pu être amorcés.

Les destructions, conséquences du conflit armé de l'été 2006

⁶ Facteur dominant sur l'ensemble du littoral libanais qui ne peut-être géré qu'à travers une implication efficace des municipalités et des localités en charge de cette région. Il est à noter que la DGA dispose d'un nombre insuffisant de responsables régionaux.

⁷ Grottes préhistoriques, installations secondaires, tells (collines artificielles) archéologiques, etc.

⁸ CHUD: Cultural Heritage Development Program. La gestion du projet est assurée par une Unité de Gestion (PMU) rattachée au Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR). Son financement est par ailleurs assuré par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que par les gouvernements français, italien et libanais.

⁹ En italique citation de la PMU.

En juillet 2006, le projet a été totalement interrompu par la guerre¹⁰ et les deux sites sélectionnés, Baalbek et Tyr, ont été particulièrement éprouvés. L'appel du Liban¹¹ à l'UNESCO pour la préservation des sites du patrimoine mondial a été entendu. Ainsi, dès l'arrêt des hostilités, une mission d'enquête de l'UNESCO¹² a été dépêchée pour évaluer l'ampleur des dégâts subis par les sites inscrits au patrimoine mondial. Le rapport de cette mission constate qu'aucun dommage n'a été perpétré à l'intérieur des périmètres protégés de Baalbek et de Tyr. En revanche, les alentours de ces deux sites ont été fortement endommagés, notamment les souks de Baalbek récemment restaurés, et de nombreuses maisons à caractère traditionnel ont subi des bombardements qui ont entraîné leur destruction partielle ou totale: à l'extérieur des périmètres protégés de ces sites classés, les villes historiques ont été lourdement touchées.

Par ailleurs, un bombardement a atteint les réserves de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh¹³. Plus de 110 000 barils de pétrole se sont déversés dans la Méditerranée. La marée noire qui a suivi s'est étalée, du fait du courant maritime sud-nord, sur l'ensemble du littoral libanais mais a touché également les côtes syriennes et turques.

Ce désastre écologique est une rude épreuve pour le patrimoine naturel, l'environnement, la faune et la flore maritimes, mais également une catastrophe pour les vestiges archéologiques et les sites du littoral. De nombreux sites, exceptionnels, inscrits sur la liste nationale du patrimoine tels que Batroun et Enfé ont été atteints par la nappe polluante. Un constat similaire a été fait par la mission UNESCO sur le site inscrit au patrimoine mondial de Byblos. Dans son rapport présenté le 18 septembre 2006, la mission demande la mise en place de mesures d'urgence afin de remédier à la marée noire qui a touché les vestiges archéologiques et historiques du site de Byblos. L'ensemble des installations atteintes (les carrières maritimes, le port médiéval, les vestiges antiques) se situe en contrebas du tell au niveau de la mer et a été durement altéré. Le nettoyage de ces vestiges archéologiques a été estimé à cent mille dollars.

Ce constat sur les destructions subies par les sites de Baalbek et de Tyr apparaît futile et minime face au désarroi et à la destruction massive qu'a connus le sud du Liban. Une dévastation qui a touché sa population, ses infrastructures, ses villages historiques et ses sites archéologiques. Le Liban Sud, terre brûlée, champ de bataille, a subi de lourdes pertes dans son patrimoine qui semble avoir été, dans certains cas, directement visé. C'est le cas du site fortifié de Chamaa¹⁴ : épargné pendant les vingt-cinq années de guerre, le site a été pilonné,

¹⁰ Guerre de trente-quatre jours menée par Israël contre le Liban, qui a touché l'ensemble du pays mais particulièrement, et de manière intensive, le Liban Sud.

¹¹ « Au nom du gouvernement libanais, je vous prie d'intervenir en urgence pour mettre un terme aux bombardements qui menacent Baalbek et Tyr, sites inscrits au Patrimoine Mondial, en appliquant les conventions de l'UNESCO (Convention de La Haye 1954) pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé». Appel de M. Tareq Mitri, Ministre de la Culture, adressé au Directeur Général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura.

¹² La mission a eu lieu du 10 au 15 septembre. Elle comprenait six experts, Mounir Bouchenaki, Directeur général de l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) ; Alain Bouineau, Professeur honoraire à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne ; Giorgio Croci, Professeur à l'Université La Sapienza de Rome ; Véronique Dauge, Chef de l'Unité des Etats arabes au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; Joseph Kreidi, Projets culturels du Bureau de l'UNESCO à Beyrouth ; Tamara Teneishivili, Spécialiste du Programme culturel au Bureau de l'UNESCO à Beyrouth.

¹³ Jiyeh se situe à environ une dizaine de kilomètres au nord de la ville de Sidon. La centrale électrique est construite directement sur la côte.

¹⁴ Occupation des périodes croisée, mamelouk et ottomane. Reportage de Joanne Farchakh-Bajjaljy « Liban, le patrimoine du sud après 34 jours de guerre », dans le numéro 437, de la revue *Archéologia*, d'octobre 2006, pp.20 à 33.

subissant la destruction massive de ses installations historiques et archéologiques. Ce patrimoine n'a malheureusement presque pas été inventorié, ni étudié et préservé, ce qui est le cas de la majorité des sites et vestiges inscrits ou non sur la liste nationale du patrimoine. Ces lacunes d'information rendent très difficiles les interventions de restauration et de préservation de ces ensembles historiques et archéologiques, particulièrement s'ils ont été très fortement endommagés. Bint Jbeil représente, malheureusement, un des exemples les plus marquants de destruction totale, où le village historique est complètement anéanti. L'absence de documentation historique rend actuellement presque impossible la restitution de l'état des monuments classés avant leur destruction.

Vu cette ampleur des destructions, une aide d'un million quatre cent cinquante mille dollars a été allouée par l'UNESCO pour la reconstruction du village de Chamaa et la reconstruction du souk ottoman de Baalbek ; à cela s'ajoutent soixante-dix mille dollars d'aide pour les interventions d'urgence, versés par le Fond du patrimoine.

Conclusion

La phase de reconstruction a déjà commencé. Les fonds alloués par l'UNESCO seront disponibles à partir de janvier 2007. Le projet CHUD reprend par une évaluation des dégâts et par la remise en vigueur des contrats de travaux menés par des entrepreneurs. Cette énergie de reprise de l'activité évolue dans un climat d'instabilité régionale et de sécurité précaire. Ce climat politique d'incertitude, l'absence de débouché, sont les facteurs et les motifs majeurs de l'exil en masse des jeunes, des spécialistes et des experts vers de nouveaux horizons. Cette perte de la force de travail et des ressources humaines spécialisées accentue la carence d'interventions efficaces pour la protection de notre patrimoine, patrimoine en péril, délaissé.

L'aide demandé aujourd'hui à l'UNESCO et à toutes les organisations patrimoniales est une assistance non seulement financière, mais aussi une véritable implication au moyen de la mise en place de réels programmes de sensibilisation des citoyens libanais à la richesse de leur héritage culturel. Ces programmes, sources d'emplois, comprendront des activités de recherche, de conservation, de mise en valeur et de promotion culturelle ; ils impliqueront la population locale de tout bord, jeunes, universitaires, enseignants et professeurs, chercheurs et promoteurs et, surtout, l'ensemble du peuple libanais.

Il est vrai que les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial ont été épargnés. Mais que vaut un site, un monument, sans l'être humain pour s'en occuper et lui permettre de témoigner sa mémoire ?

M. Gilles NOURISSIER

Merci d'avoir rappelé l'importance de votre patrimoine. Le Liban est un pays grand comme la Corse et vous avez cité 15 sites (5 monuments classés au patrimoine mondial et 10 monuments majeurs) extrêmement important en terme de qualité patrimoniale à l'échelle mondiale. Votre appel à la solidarité est très clair et bien compris par l'audience et vous insistez sur la grande compétence des libanais et de l'élite libanaise sur ces questions là.

Ouvrons la question tunisienne, celle d'une petite ville qui possède un patrimoine majeur. Les capacités hôtelières sont captées par les villes voisines à moins d'une heure de route. Ce patrimoine exceptionnel profite-t-il suffisamment à El Jem ?

EL JEM, TUNISIE

M. Abdelhamid BOUZAYEN

Maire d'El Jem

Bonjour et merci de nous accueillir pour ces journées de travail. Je suis Maire de la Ville d'El Jem depuis mai 2005 et je suis vétérinaire de métier. Je ne suis pas un spécialiste du patrimoine. Je suis enchanté d'être avec vous et je remercie les organisateurs pour leur invitation.

Je vais vous présenter rapidement la ville. C'est une ville d'environ 20000 habitants qui s'étend sur 2 000 hectares située à 200km au sud de Tunis donc dans le centre est de la Tunisie. A équidistance des grandes villes Sousse, Sfax et Kairouan.

L'amphithéâtre d'El Jem a été construit au 3^{ème} siècle après JC. Il est classé patrimoine mondial depuis 1979. Il y a eu des travaux dans le début des années 1980 pour aménager ce site avec la participation de l'UNESCO et depuis le site n'a pas été touché mais il est bien conservé et grâce à son éloignement de la mer il est à l'abri de l'humidité. Ce monument est géré par le Ministère de la Culture avec l'Institut National du Patrimoine et l'Agence Nationale du Patrimoine.

La ville d'El Jem ne profite absolument pas des retombées d'un tel monument. Nous n'avons aucun droit sur l'amphithéâtre qui est géré entièrement par les institutions nationales. De plus le monument puisqu'il est classé nous pose certains problèmes. Nous ne sommes par exemple pas autorisé à construire en hauteur (aucun bâtiment ne doit dépasser 6 mètres de hauteur) . Pour cette raison la ville s'étend sur 20 km ce qui pose un problème pour la gestion municipales, pour la construction d'infrastructures et pour les habitants qui sont très éloignés du centre historique.

Avec le ministère de l'intérieur au développement local et avec le conseil régional nous tentons de régler cette situation mais les solutions envisagées ne le sont pas sur le long terme.

Nous essayons donc avec les associations de la ville d'El Jem et notamment l'association de sauvegarde de la médina, l'association du festival symphonique d'El Jem et d'autres associations d'animer la ville et d'animer les sites éloignés du centre.

4 festivals sont organisés en été à El Jem : le festival national de la chanson enfantine, le festival international de musique symphonique, le festival de musique du monde.

Notre attente dans le domaine du patrimoine c'est de pouvoir profiter du monument pour attirer les visiteurs ce que nous ne pouvons pas faire pour le moment.

Nous aimerions aussi restaurer la médina mais nous avons énormément de problème pour identifier les propriétaires des maisons du centre et nous ne pouvons rien faire non plus dans cette situation.

Nous souhaitons une collaboration plus forte avec les pays de la rive nord de la méditerranée. Nous sommes déjà partenaires de 2 villes de France : Vienne (patrimoine et restauration) et Roman (actions culturelles).

Nous avons entrepris des actions autour des mosaïques à El Jem puisque c'est une spécialité de la ville.

On a organisé une conférence internationale sur le tourisme avec la participation de ces deux villes françaises pour mieux saisir l'enjeu d'utiliser le patrimoine comme outil de développement local.

Le site d'El Jem est visité par 450 à 500 000 visiteurs par an mais ces touristes ne passent en général qu'une petite heure dans notre ville. Nous aimerions pouvoir retenir nos visiteurs dans

notre centre historique pour qu'il y passent plus de temps et que la ville profite de leur venue. Nous souffrons d'un tourisme de masse qui ne nous apporte rien économiquement.

Depuis 1975, nous avons créé un musée avec une maison Africa où sont exposées des mosaïques extraordinaires sur un site d'archéologie où se trouvent les ruines de 3 maisons patriciennes.

Il y a 40 000 hectares de terres « gelées » au centre ville à El Jem que nous ne pouvons pas utiliser et cela pose un grand problème pour notre population.

Nous aimerions que la municipalité puisse avoir un droit d'intervenir dans la gestion des monuments et des sites.

Nous souhaitons gagner en expérience grâce à ces échanges et à cette coopération internationale et surtout apprendre à gérer la situation autour des sites parce que pour le moment cela coûte extrêmement cher à la ville de restaurer les maisons du centre historique en imposant un cachet architectural. L'Etat ne sait pas nous aider et nous ne connaissons pas de solution aujourd'hui. Je sais que c'est un travail de longue haleine et que cela prendra beaucoup de temps avant que nous ne réussissions à obtenir des résultats (j'en ai déjà parlé avec M. SABEG, directeur du patrimoine d'Arles).

Nous avons déjà sensibilisé la population à son patrimoine ce qui est un premier pas franchit vers le changement de comportement mais il reste encore beaucoup de travail.

Ce patrimoine que nous avons la chance de posséder n'appartient pas seulement aux tunisien. C'est un Patrimoine Mondial dont tout le monde doit pouvoir bénéficier. Et nous souhaitons l'animer et le conserver au mieux avec votre aide.

Je vous remercie.

M. Gilles NOURISSIER

Merci beaucoup M. le Maire.

Nous venons là d'avoir deux présentations de la rive sud et est de la méditerranée avec une vision plutôt pessimiste des choses avec pourtant tant de beauté, tant de richesses à faire partager. Ce que vous dit M. Le Maire c'est que vos monuments vous sont confisqués au profit seul de l'Etat. L'écrin nécessaire à la protection du monument en terme spatial est aussi vécu comme un frein par la population. Ce qui n'est pas au centre même du site souffre de pillage et de désintérêt.

M. André HULLO

Adjoint au Patrimoine, ville de Vienne

Depuis 1999 nous avons une coopération décentralisée avec les villes d'El Jem, Tipasa et Tif Let. 3 coopérations totalement différentes. Nous concentrons nos actions exclusivement sur le patrimoine avec El Jem, sur les services techniques (propreté, espaces verts...) avec Tipasa et sur le plan d'action sociale avec Tif Let.

Nous mettons en œuvre tout ce qui nous est possible pour El Jem mais c'est certain que nos actions ne suffisent pas. Je pose la question aujourd'hui à M. le Maire : Comment et dans quels domaines pourrions nous élargir nos relations, avec la ville de Romans aussi bien sûr ?

Je pense qu'il serait profitable à El Jem que nous soyons non pas deux villes (Vienne et Roman) mais plusieurs villes à lui venir en aide.

La création d'un réseau de villes européennes pour aider les villes du Maghreb le souhaitant pourrait être envisagée. C'est d'ailleurs une idée qui tient à cœur à la ville d'Arles.

A El Jem nous avons collaboré à la mise en place d'un centre d'interprétation du patrimoine (en cours de réalisation), d'une signalétique adaptée et d'une formation de guide conférenciers puisque nous avons cette expérience sur la Ville de Vienne. De manière générale, nos rapports se confortent avec El Jem.

M. Abdelhamid BOUZAYEN

Merci M. HULLO pour votre intervention. Je n'ai pas beaucoup parlé de notre coopération dans mon discours parce que M. Ali Akrouf, chargé du bureau de coopération internationale, est plus à même d'en parler.

Cependant nous avons beaucoup de chance parce que notre coopération avec les villes de Roman et de Vienne est très active. Et je les remercie vivement.

Nous avons ciblé nos actions de coopération. Avec la ville de Roman nous travaillons principalement sur les actions culturelles et avec la ville de Vienne nous travaillons sur le patrimoine.

Nous avons entrepris de nombreuses actions ensemble : atelier de mosaïques, de moulages, développement du tourisme culturel, une signalétique appropriée, un CIAP...

Nous organisons aussi des chantiers internationaux pour les jeunes entre El Jem, Roman et Vienne.

Le fait de travailler dans le domaine technique de l'archéologie et du patrimoine avec Vienne nous apporte beaucoup mais nous devons avoir un œil fixé sur la rentabilité de nos actions.

M. Gilles NOURISSIER

Ca ouvre peut-être la question du parrainage. Vous avez ouvert cette idée de coopération post conflit. Comment peut-on intervenir dans ce genre de situation post conflit ?

Nous avons en France et en Europe des sites spécialisés thématiquement et qui disposent de compétences particulières qui pourraient aider ces villes à se reconstruire ou à se développer.

Nous sommes sur des problématiques de pays extrêmement proches (que ce soit le Liban ou la Tunisie) et nous ne devons pas oublier d'être solidaires.

Ne peut-on pas interpeller la salle ? Quelle réponse apportons nous à cette détresse ? Est-ce que nous, plus riches, plus structurés, appartenant à des réseaux puissants, sommes capables d'apporter une vraie réponse pour aider ces sites ? Notamment Baalbek et Tyr qui ont beaucoup souffert ou encore El Jem qui est à l'écart de son propre développement.

Mme Anne Marie COUSIN

Il me paraît important d'arriver à mener ensemble des actions de mise en valeur du patrimoine d'une part et de développement urbain d'autre part. Il me semble que c'est un point majeur parce que je ne crois pas qu'il faille opposer les défenseurs du patrimoine aux promoteurs du développement. Les deux types d'acteurs s'enrichissent mutuellement.

Je suis persuadée que le monument, sa protection et sa mise en valeur auront à gagner d'un développement harmonieux et dynamique de la ville et inversement, l'économie de la ville gagnera d'avoir un patrimoine bien développé. En matière de coopération il me semble qu'il y a quand même des sites où si tout n'est pas parfait, cette notion est bien comprise. Je suis assez frappée quand je participe à des actions de coopération de voir que quand on fait une mission patrimoine, on rencontre très peu ou pas les urbanistes et inversement quand on lance une mission sur l'urbanisme, les techniciens du patrimoine ne sont pas consultés.

En France cette situation a changé, nos Architectes des Bâtiments de France et nos services départementaux de l'architecture et du patrimoine sont vraiment des services qui travaillent en permanence sur ces deux champs. Je crois que sur ce sujet nous pouvons apporter ces témoignages, ces démarches aux pays du Maghreb.

M. Christian MOURISARD

Je trouve que voila un excellent exemple de coopération décentralisée à travers la ville de Vienne. Je crois que dans les axes de réflexion que nous avons et les axes d'actions que nous devons développer dans le cadre de notre réseau doivent être divisée en deux branches : les actions internes entre les membres du réseau des sites français de patrimoine mondial et les actions de coopération internationales.

Nous venons d'entendre deux exemples frappant des besoins des pays de la rive sud de la méditerranée qui nous interpellent.

Nous avons réfléchi sur le problème d'El Jem quand à ce tourisme de masse et côtier qui ignore complètement toutes les richesses que possèdent les villes de l'intérieur des terres. Cette réflexion avait été menée au sein du projet RESIDE avec la ville de Sbeitla et le gouvernorat de Kasserine en Tunisie qui se trouve complètement à l'ouest à la frontière algérienne où effectivement le nombre de visiteurs était très faible en comparaison des richesses patrimoniales existantes. La ville disposait alors d'un parc hôtelier assez réduit et n'avait pas les capacités d'augmenter trop vite le nombre de ses visiteurs mais toute la problématique ne se concentrait pas là.

Nous sommes prêts aujourd'hui à partager nos expériences avec vous et à tenter de vous aider à remédier à votre situation.

Pour ce qui est de la situation du Liban, nous ne pouvons malheureusement pas, en tant que réseau naissant, répondre à cette nécessité de financement. Nous ne pouvons que nous tourner vers des instances supérieures et être un moyen de pression sur ces instances.

Alix AUDURIER CROS,

Chercheur à l'Université de Montpellier et professeur à l'école d'architecture.

Les questions qui sont posées là s'inscrivent dans une réflexion de réseau de villes correspondant aux sites inscrits au Patrimoine Mondial mais il me semble qu'il y a une autre dimension qui peut être introduite dans la réflexion et je rebondis sur ce que disait Anne Marie COUSIN, il y a quelques minutes, sur la nécessité de traiter globalement les problèmes de conservation, de gestion du patrimoine et de développement urbain.

Je pense que, dans le cas d'El Jem et des villes du Liban, il serait nécessaire de saisir l'ampleur des mutations à un moment donné pour dresser un état des lieux du développement de certains problèmes qui apparaissent. Qu'on les situe à plusieurs échelles d'approche géographique (du local au régional) pour voir comment s'imbriquent les problèmes et comment ils peuvent s'aggraver les uns les autres. Cela implique une analyse en terme d'aménagement de l'espace et d'analyse urbaine.

Une fois cette photographie réalisée, il sera plus évident de mener des actions qui ne risquent pas d'aggraver les problématiques locales. A partir de là, il sera possible de gérer cette crise en fonction des pistes possibles de développement mise en exergues.

Peut-être qu'une fois ce genre d'étude réalisée, on se rendra compte que pour la cas d'El Jem, c'est plutôt une chance que la ville n'ait pas subit un tourisme de masse sans avoir les moyens nécessaires pour en assumer les conséquences.

On voit bien l'exemple du Caire, quand on voit le développement des quartiers aux limites des pyramides, on peut se poser des questions sur la maîtrise de l'environnement. L'expertise doit donc être mobilisée.

Pour le Liban, c'est une mutation violente à laquelle nous assistons. Il faut trouver le moyen de rebondir sur la réouverture du site aux touristes. Mais il y a aussi un problème de conservation brute c'est-à-dire de mesure de l'ampleur des destructions et de la mise en oeuvre de processus de conservation et restauration.

Mme Jeannine ABDUL MASSIH,

Les grands sites que j'ai évoqué n'ont pas subi de dommages et ils sont toujours ouverts au tourisme. Ceci dit, ce que je souhaitais souligner surtout, c'est que les grands sites du patrimoine mondial on les connaît, on reçoit assez de subvention pour les conserver mais le cœur du problème se situe dans la conservation et la mise en valeur du contexte historique de ces sites. Tout le monde veut préserver ces sites et le problème réside surtout dans la communication entre les différents secteurs.

M. Gilles NOURISSIER

Ce qui est un tout petit peu différent en Tunisie où il y a vraiment les gens du savoir d'un côté et les gens du développement de l'autre et ces personnes ne se concertent pas.

Mme Roseline GIRARD

Je souhaite parler de la coopération entre la ville de Tours et Marrakech qui est multi disciplinaire. Elle a mis du temps à se mettre en route mais nous avons réussi à mener des actions comme des opérations de restructuration des jardins, des opérations artistiques, des opérations d'équipement médicaux, d'équipement informatique. On a favorisé le recensement de la population...

Grâce à notre action, nous avons rallié à notre cause le Wali et le gouverneur et nous avons pu entamer, grâce à la loi Oudin Santini, une aide qui s'appelle « Les carrés de la dignité au pied du grand atlas ». Nous avons commencé à créer le site Internet de Marrakech... Beaucoup d'actions positives émanent de cette étroite collaboration.

M. Bouzid SABEG

Je voulais simplement préciser qu'avant d'être des problèmes de contenus ce sont des problèmes de forme liés à la gouvernance locale. On voit très bien que les problèmes ne viennent pas exclusivement des sites mais de la manière dont tous ceux qui y ont un intérêt arrivent à travailler ensemble.

En Europe nous rencontrons encore fréquemment ces problèmes externes au site lui-même. Par exemple à Pompéi où il n'existe aucune relation entre le site et la ville.

Dans le courant du 1^{er} semestre 2006 nous avons essayé de monter un projet européen pour mettre en relation des villes européennes et méditerranéennes sur ces questions de la gouvernance et d'arriver à voir comment les mécanismes de décision fonctionnent à l'échelon local. Les pistes de travail aujourd'hui sont celles là.

La coopération est un cadre pour nous aider à travailler sur ces sujets.

M. Gilles NOURISSIER

Les nouveaux programmes Culture 2000 qui sont en train de sortir pour 2007-2013 contiennent la possibilité de monter des projets avec la rive est et sud de la Méditerranée et d'apporter de l'argent sur des programmes qui sont maintenant plus long et avec des taux qui sont supérieurs. J'encourage toutes les villes qui sont dans la salle à se positionner sur ces appels à projets parce qu'ils permettent d'engager de nombreux projets qui ne pourraient pas être menés autrement.

J'ai eu la chance de travailler sur une étude sur le plan de formation de l'institut national du patrimoine de Tunisie, ce que je peux dire c'est que l'appel d'offre sur les formateurs va sortir bientôt et également qu'on a imposé un nouveau profil de directeur de site / médiateur du patrimoine. Ce sont des formations qui se dérouleront pour moitié en Tunisie et pour moitié en France. Les EPCC et universités représentées dans la salle peuvent se positionner comme les formateurs de cette opération.

Une école de Tripoli au Liban, qui forme en post-diplôme des architectes du patrimoine sur un Master de 2 ans, a longtemps été en jumelage avec l'école de Chaillot ce qui conforte bien le fait que l'expertise soit partagée des deux côtés de la méditerranée. Ce qui n'est pas partagé ce sont les moyens qui peuvent l'être par le biais de projet de coopération européenne.

Pour finir, et tant que nous traitons de la problématique de réseau, j'en profite pour vous parler d'un réseau cousin de celui que vous créez aujourd'hui, Reabimed, suite de Corpus, réseau sur l'architecture méditerranéenne. En juillet 2007 se tiendra à Barcelone la première conférence régionale euro méditerranéenne qui s'appelle « Architecture traditionnelle méditerranéenne - présent et futur ».

L'expertise de vos réseaux nous intéresse particulièrement sur ce sujet. Il faut faire vite car c'est un appel à proposition qui est clos le 31 octobre. Il vous suffit de faire un petit papier de 300 mots pour avoir la chance d'être sélectionné et invité à cette conférence.

Clôture des travaux

M. Christian MOURISARD

Merci beaucoup M. NOURISSIER pour toutes vos précieuses informations.

Pour ceux qui ont la chance de rester encore quelques heures ou quelques jours dans notre ville d'Arles, je vous invite à visiter l'exposition « Ingres et l'antique » au Musée de l'Arles et de la Provence Antique qui a été montée avec la collaboration du Musée du Louvre et de la Ville de Montauban.

Avant de clôturer ces journées, je voudrais, à titre personnel mais aussi au nom de la ville d'Arles, remercier l'équipe conjointe du Pont du Gard et d'Arles qui ont œuvré depuis près d'un an à la réussite de ces journées.

Mme Mechtild ROSSLER

D'abord, au nom de l'UNESCO je souhaite vous remercier, remercier la région PACA, la région Languedoc Roussillon, le Maire d'Arles, le président du Pont du Gard.

Nous avons eu deux journées de travail très riches.

Vous représentez vraiment les sites les plus exceptionnels du monde et la diversité culturelle et biologique sur terre et cela signifie que vous avez aussi une grande responsabilité. Nous avons évoqué les plans de gestion ce matin à ce sujet.

Concernant le réseau français des sites du patrimoine mondial, je trouve que c'est une très bonne idée pour discuter des plans de gestion, des systèmes de gestion mais aussi sur les liens qui existent entre les sites. On a eu l'occasion de parler du cas de St Jacques de Compostelle.

Je pense aussi que le thème de la collaboration internationale doit être abordé dans votre réseau.

Je voudrais rappeler l'article 5 de la convention qui demande à ce que les sites inscrits impliquent la société civile. Il est très important d'adopter une politique générale qui donne une fonction au patrimoine mondial dans la vie collective et de prendre des mesures financières et administrative adéquate pour mettre en œuvre cet article 5.

Il faut aussi canaliser les efforts en fonction des besoins identifiés et de coordonner les projets proposés. On a eu beaucoup de projets présentés cet après midi.

Finalement, je pense qu'il faut inscrire les projets de partenariat sur le patrimoine mondial et le patrimoine en général dans une perspective économique et sociale dans un développement durable de conservation et dans l'approbation par la population, la sensibilisation du grand public et des jeunes.

Une véritable coopération internationale signifie un engagement de nous tous (gestionnaires, experts, ministères, Maires, UNESCO...) dans le cadre d'un dialogue interculturel.

La commission européenne et le conseil de l'Europe ont décidé de créer une année européenne du dialogue interculturel.

Merci beaucoup.

Mme Anne Marie COUSIN

Ca ne va pas être facile de représenter M. Michel CLEMENT. Vous connaissez tous son implication personnelle très forte sur le sujet du patrimoine mondial. On est actuellement en

période budgétaire et c'est aussi pour défendre le budget du patrimoine qu'il ne peut pas être présent aujourd'hui. En son nom, je remercie très chaleureusement l'équipe d'Arles et du Pont du Gard et les différents niveaux de collectivités qui participent à ces actions sur le patrimoine mondial et qui nous ont accueillis si bien. Le contenu pendant ces deux jours a été très riche et particulièrement cohérent ce qui n'est pas forcément évident. Et grâce à cela, l'exercice de synthèse qu'on me demande est peut-être plus facile.

Je pense que des pays comme la France, au sein de l'Europe, cherchent à garder un rôle moteur en matière de patrimoine en restant modeste mais continuer à être reconnu pour des politiques dynamiques sur lesquelles nous sommes attendus et pour lesquelles nous devons être exemplaires. Il me semble que pour ça il y a plusieurs choses à faire et dans un premier temps suivre les recommandations de Vilnius. Et effectivement il y a une implication très forte de vous tous sur le rapport périodique. Cet effort a été reconnu à Vilnius mais nous déplorons une très grande faiblesse au niveau des plans de gestion.

Il me semble que pendant ces deux jours une chose a vraiment changé. C'est la volonté exprimée et répétée de sortir de l'isolement. J'ai été frappée par la multiplication des réseaux existants qui ne se font pas d'ombre et se complètent. Ils sont bien ciblés sur des objets spatiaux politiques différents. Toutes ces présentations ont mis en évidence la nécessité de créer un réseau des sites du patrimoine mondial.

Une proposition, rapportée par Dominique Trembley, serait qu'un travail en petit groupe soit réalisé sur ce que pourrait être ce réseau. Afin de présenter pour début 2007 une stratégie qui pourrait être actée de façon officielle lors des prochaines rencontres.

La ville du Havre c'était manifesté l'an dernier pour organiser ces rencontres, la région Poitou Charente serait aussi candidate ainsi que la ville du Puy.

L'envie de continuer à travailler ensemble et de se structurer pour sortir de l'isolement est très présente.

Vous affichez un souhait de créer une démarche généreuse ouverte vers les autres sites du monde.

Il ne s'agit pas uniquement de labelliser son site pour attirer plus de visiteurs mais bien aussi de se préoccuper de ce qui se passe pour tous les sites du monde.

Je reviens maintenant sur la question des plans de gestion, sur laquelle nous sommes interpellés à juste titre. Il n'est pas normal que nous ne soyons pas bon sur ce sujet. Les sites français ont beaucoup d'outils et ont mis au point des démarches de gestion. Donc nous n'avons pas bien adapté au patrimoine mondial ce que l'on sait bien faire. En France on a sur un certain nombre de sites comme le Canal du Midi, le Val de Loire, la juridiction de St Emilion..., des nouveaux modes de gouvernances. Il y a un laboratoire où l'on peut définir des savoirs faire et les formaliser mieux en les expliquant à tous. Je trouve que nous devons utiliser ces laboratoires pour nous améliorer sur la question des plans de gestion.

Michel Clément m'a dit qu'il avait l'idée de créer, au moment où les dossiers sont présentés, une sorte de charte sur la gestion. Une des composantes du dossier de candidature serait d'expliquer comment le patrimoine présenté sera géré.

Nous travaillerons avec vous sur le terrain pour vous aider à mettre en place des modes de gouvernance adaptés. Je pense que nous ne devons pas garder une trame qui serait la même pour la gestion de tous les sites classés. Il s'agit plutôt de traiter chaque site au cas par cas. Nous serons ainsi mieux en mesure de répondre à des demandes et à des situations matérielles et culturelles différentes des nôtres.

Je vous remercie de votre attention. Un merci particulier aux rapporteurs qui ont fait un travail difficile et aux intervenants étrangers qui ont beaucoup apporté à notre réflexion.

M. William DUMAS

Député, conseiller Général et président de l'EPCC du Pont du Gard.

M. le Sous-préfet, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, après avoir ouvert hier ces journées au Pont du Gard, c'est avec un très grand plaisir que je participe à la clôture de vos travaux. Personnellement je pense que suite aux rencontres qui ont eu lieu au Val de Loire et à Lyon, et après ces deux journées, nous pouvons acter que nos biens qui sont inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO méritent que l'on poursuive un travail de coopération à l'échelon national. Nos différentes structures ne sont pas un obstacle à la collaboration que nous pouvons instaurer entre nos équipes.

Je vous propose donc de passer à l'action, après avoir entendu le discours mes deux précédentes oratrices. Je crois que la première tâche qui s'impose pour une collaboration efficace est la création d'un fichier à jours des partenaires concernés et intéressés.

Et par ailleurs, je propose que le site du Pont du Gard et la Ville d'Arles, épaulés par le Val de Loire, la Ville de Lyon et le prochain lieu de rencontre qui d'après ce que j'ai compris sera soit la Ville du Havre, soit la région Poitou Charente, soit la ville du Puy, élaborent un projet de statuts d'un réseau des sites français du patrimoine mondial et ce si possible en début du trimestre de l'année prochaine pour qu'il soit discuté et amendé d'ici les prochaines rencontres.

Nous devons maintenant créer cette association. Parmi les différents thèmes que nous développerons, il y en a un et vous en avez parlé qui me parait essentiel c'est celui du partenariat international. Nous le faisons déjà au Pont du Gard avec nos amis algériens mais je pense que cet effectivement quelque chose qu'il faut mettre en avant.

Si nous arrivons à nous extraire de nos problèmes locaux et quotidiens, nous avons beaucoup à donner et à apprendre dans les échanges d'expériences et de réflexion. En tant que président de l'EPCC du Pont du Gard, je suis prêt avec toute mon équipe à m'engager dans ce partenariat avec le soutien et j'en suis sûr, je viens de l'entendre à cette table, de nos différents partenaires qui sont la commission française pour l'UNESCO, le centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS, le ministère français de la culture, de l'écologie...

Je voudrais remercier particulièrement les équipes que ce soit de la Ville d'Arles ou de l'EPCC du Pont du Gard, qui pendant deux jours ont tout mis en œuvre pour vous rendre ce séjour le plus agréable possible. Je vous remercie tous sincèrement pour votre participation et pour la qualité des échanges que vous avez eu. Merci à tous, de ces deux jours passés dans cette région méditerranéenne.

M. Hervé SCHAVETTI

Maire d'Arles, conseiller général des Bouches du Rhône.

Je souhaite saluer tout d'abord Mme Rossler en la remerciant de son déplacement pour participer à ces journées.

Je remercie M. le Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles qui nous a rejoint et qui nous aide au sujet de ces questions de patrimoine. Parfois même il nous aide beaucoup bien que ça le gêne puisque la sous-préfecture et juste en face du théâtre antique dans un hôtel particulier et nos travaux l'incommodent dans son travail quotidien.

Je tiens à remercier aussi la représentante de la direction du Patrimoine et de l'Architecture qui viens de nous faire la synthèse de vos travaux. Et enfin je remercie M. le Président de l'EPCC du Pont du Gard.

Je suis très heureux que vous ayez choisi notre belle ville d'Arles et le site exceptionnel du Pont du Gard pour organiser ces rencontres parce que c'est une reconnaissance et un événement politique en soi.

Je voudrais vous dire combien les Elus ont besoin du travail technique que vous réalisez. Il est extrêmement facile de conduire de grandes politiques dans le domaine du patrimoine mais elles n'ont de raisons et de possibilité d'émerger que si avant et en même temps nous pouvons nous appuyer sur une grande capacité intellectuelle et technique. Et ce qui est remarquable au cours de ces journées c'est de montrer, d'apporter et de percevoir la capacité que vous avez à donner des lignes directrices dans le travail que nous avons à conduire.

C'est souvent essentiel à la préfiguration de grandes politiques ou l'obtention de moyen importants. Et je remercie la représentante de la direction du Patrimoine et de l'Architecture d'avoir dit que le directeur est en ce moment en train de se mobiliser pour obtenir des crédits auprès de Bercy pour l'architecture et le patrimoine. Nous attendons beaucoup, connaissant son attachement à notre patrimoine, du directeur de l'architecture et du patrimoine français. Il est bien le relais des préoccupations partagées par un très grand nombre d'Elus pour ne pas dire par les collectivités publiques et par un grand nombre de responsables administratifs.

Tout le travail qui a été fait pendant ces 10 dernières années a montré une compétence remarquable des gestionnaires du patrimoine si on leur donne les moyens.

Et bien sur dans ce domaine là, depuis Malraux les choses n'ont pas changées. Si l'Etat ne montre pas la voie, les collectivités territoriales ont du mal à prendre conscience.

Je souhaite véritablement que, même si nous traversons une période de croissance pas forcément la meilleure, l'Etat puisse continuer à jouer son rôle à nos côtés. Et que ce qui a été fait par Malraux a marqué les politiques du patrimoine. Nous n'en serions pas là sans lui. Lui rendre hommage en parlant de la nécessité d'obtenir des crédits est finalement juste. En même temps et lorsque l'Etat s'engage à nos côtés, on voit bien que les collectivités territoriales arrivent à s'engager, au détour de contrat de plan, au détour de procédures techniques pour sauvegarder un monument, le mettre en valeur, conduire une politique d'animation. Elles suivent et maintenant les Maires des grandes villes comme des petites communes s'impliquent dans la politique de valorisation de notre patrimoine. Je vous prie, M. le sous-préfet le fait régulièrement, de croire que nous avons besoin dans ce domaine du soutien constant de l'Etat et je suis très heureux que nous ayons une direction de l'Architecture et du Patrimoine qui soit, au ministère de la culture, une direction puissante et forte et évidemment il faut qu'elle le demeure durablement à côté du spectacle vivant, des arts de la rue, des arts du théâtre...

J'ai entendu que vous constatiez une faiblesse concernant nos plans de gestion. J'ai la chance de succéder à quelques responsabilités de M. Michel Vauzelle, et notamment en président le parc de Camargue dans le domaine de l'environnement ce plan de gestion entre les collectivités publiques et le conservatoire du Littoral est devenu la règle. L'attribution de crédits est devenue exclusivement dépendant de l'examen de ce plan de gestion et effectivement émettre l'idée pour le patrimoine bâti que l'on puisse avoir des formes de valorisation qui intègre des dimensions telles que l'animation, la dimension inter culturelle, l'appropriation par les plus jeunes ou par les plus pauvre du patrimoine, qui fasse partie de la gestion du monument, au-delà de la simple comptabilité des billets d'entrée qui est importante pour nous les gestionnaires, mais on ne peut pas s'arrêter là.

C'est donc évidemment une vision large de la tâche qui est la nôtre aujourd'hui qui ne soit pas simplement la restauration d'un monument bien que ce soit indispensable, effectivement c'est une idée qui me paraît extrêmement positive que l'UNESCO émet et qui peut nous amener demain à connaître de nouvelles joies, car je le crois, s'il y a une possibilité de connaître des avancées après la sauvegarde des monuments, c'est d'avoir la capacité de les faire partager.

Nous sommes ici dans le Palais de l'archevêché, qui fut une bibliothèque, une salle d'exposition pour les rencontres internationales de la photographie, une antenne universitaire... Si nous arrivons à faire vivre ce monument après qu'il ait accueilli des étudiants, des photographes et des livres et bien nous auront gagné.

Cette notion nous renforce dans notre idée d'une ouverture sur la méditerranée car je crois que nous avons un rôle à jouer dans cette coopération.

Enfin je dirais que vous avez attiré notre attention sur ce que vous avez qualifié de nouvelle forme de gouvernance. En ce qui me concerne je crois qu'elles s'attachent à l'idée même de la nature de nos plans de gestion.

Nous ne pouvons pas faire l'économie d'ouvrir nos conseils d'administration d'établissement public et d'ouvrir nos collectivités à un travail d'expert et technique et à une politique en direction des publics voir des plus jeunes et à ce moment là et avec quelques efforts nous pourrions atteindre les objectifs que vous souhaitez nous fixer. Vous avez pu vous en rendre compte directement. Tous ceux qui sont attentifs et ont participé à vos travaux sont très heureux de pouvoir avoir avec vous ce dialogue permanent. De pouvoir poser des perspectives et de pouvoir construire des politiques patrimoniales ambitieuses.

Je remercie très sincèrement l'UNESCO pour la conduite de cette politique là devant l'histoire des Hommes.

M. Jean Luc FABRE

Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles

Permettez-moi d'abord de saluer les représentants des Etats étrangers qui bordent la Méditerranée qui sont venus vous rejoindre pour ces rencontres. Je les remercie d'avoir participé, c'est un signe important pour nous.

Je remercie aussi M. William Dumas, président de l'EPCC du Pont du Gard, qui nous fait l'honneur d'être ce soir à Arles. Bien entendu, je remercie le Maire d'Arles toujours présent et les représentants de l'UNESCO et les hauts fonctionnaires qui sont présents aussi bien du ministère de la culture que du ministère de l'écologie et du développement durable.

Je dois dire que je suis un Sous-préfet fier d'être entouré de monuments classés au patrimoine mondial. Je suis comblé en ce qui concerne le patrimoine architectural mais aussi en ce qui concerne le patrimoine naturel puisque deux parcs naturels régionaux se trouvent sur notre territoire et je ne compte pas les réserves naturelles et toutes les beautés de la nature qui se trouvent sur mon arrondissement.

Le fait que vous teniez ces rencontres à Arles ne m'étonne pas. Vous avez choisi le plus bel arrondissement de France et je vous en remercie.

Excusez-moi d'enfoncer quelques portes ouvertes en vous disant combien nous devons appuyer cette démarche mondiale qui tente à protéger les grands sites qui nous ont été légués par l'histoire d'abord parce que c'est une nécessité, on le voit aujourd'hui ces grands sites sont encore menacés la folie des hommes, le réchauffement de la planète, les intempéries... Je pense que c'est une ardente nécessité que l'on puisse appuyer cette démarche internationale qui n'est pas nouvelle, qui a commencé je crois après la 1ère guerre mondiale mais qui continue aujourd'hui et qui a abouti à une convention internationale en 1972 si ma mémoire est bonne et à laquelle la France s'honore évidemment d'adhérer. C'est une démarche nécessaire et indispensable car quoi qu'on en dise les générations précédentes ont réussi à nous léguer ces sites et il importe de nous même les transmettre aux générations futures. Cette démarche est porteuse d'un message de paix et d'espoir assez rare parce qu'elle transcende les égoïsmes nationaux, les fanatismes religieux, les cultures et les oppositions entre les hommes. On aimerait que cette démarche qui porte sur les sites les plus beaux de notre planète s'étende aujourd'hui à des problématiques qui nous permettent d'éliminer les grandes menaces de cette

planète que ce soit celle de la dégradation de la biosphère, celle de la raréfaction des ressources en eau potable, celle de la déforestation...

Dans le domaine des sites de patrimoine on a réussi à unir les peuples autour de cet idéal et cet exemple est un phare qui doit nous éclairer pour essayer d'arriver à une politique mondiale qui s'étende à d'autres thèmes majeurs de l'avenir de notre humanité.

La France je l'ai dit, s'honore d'avoir ratifié cette charte internationale de 1972, elle s'honore aussi des efforts qu'elle fait pour essayer de respecter cette charte et le fait d'avoir lancé ces rencontres nationales qui vous permettent d'échanger et d'arriver à des conclusions intéressantes en ce qui concerne la gestion de ces sites, cela me paraît fondamental et cela mérite d'être continué, même si ça ne fait que 4 ans que ça existe. Vos travaux ont montré leur utilité aujourd'hui d'après les conclusions que j'ai pu entendre et j'espère bien entendu que cela continuera l'an prochain pour que cette démarche reste concrète et qu'elle vive.

Enfin, en ce qui concerne l'Etat, je ne pense pas qu'on puisse l'accuser aujourd'hui de se désengager sur le sujet du patrimoine de notre pays. Le plan patrimoine antique en PACA permet de faire des travaux indispensables de restauration et c'est un exemple de cet engagement.

Merci d'avoir participé à ces rencontres et vive le patrimoine mondial de l'humanité.